



AVIS DE CONVOCATION

Réunion ordinaire du Conseil (Séance publique)

Vous êtes par la présente convoqués à la

Réunion du : Conseil scolaire Viamonde
Date et heure : Le 20 avril 2018 à 19 h 30
Endroit : **Salle n° 126**
École élémentaire Le Flambeau
600, Novo Star Dr
Mississauga (ON) L5W 1G4

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : (416) 523-2005



**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

Le 20 avril 2018 à 19 h 30

**Salle n° 126
École élémentaire Le Flambeau
600, Novo Star Dr.
Mississauga, (ON) L5W 1G4**

ORDRE DU JOUR

Appel des membres

Reconnaissance en mémoire

Reconnaissance du territoire des Premières-Nations

1. Affaires courantes :

1.1 Approbation de l'ordre du jour

1.2 Déclaration de conflit d'intérêts

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 23 février 2018

1.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du 23 février 2018

2. Présentation liée aux initiatives prioritaires du plan stratégique : Destination réussite

3. Rapport de l'élève conseiller et de l'élève conseillère sur les activités dans les écoles

4. Rapports de la direction de l'éducation

4.1 Nouvelles du système

4.2 Rapport n° 2 du CPP

4.3 20^e anniversaire de Viamonde

4.4 Nomination d'un membre externe au comité de vérification

5. Rapports émanant des secteurs

5.1 **Affaires**

5.1.1 Abrogation de la politique 2,11 – Usage de téléphone cellulaire ou d'appareil sans fil lors de la conduite d'un véhicule

5.1.2 Budget 2018-2019 –Orientations et processus budgétaires

5.1.3 Budget 2018-2019 – Dotation du personnel d'entretien

5.2 **Éducatifs**

5.2.1 Rapport des comités d'admission

5.2.2 Politiques :

5.2.2.1 Politique 3,04 – Bénévolat dans les écoles

5.2.2.2 Politique 3,08 – Admission des élèves

5.2.2.3 Politique 3,34 – Tenue vestimentaire

5.2.2.4 Politique 3,35 – Devoirs

5.2.2.5 Abrogation - Politique 3,10 – Enseignement des grandes religions et pratiques religieuses

5.2.3 Rapports n° 6 et n° 7 du CCED

5.2.4 Sorties éducatives

5.3 **Communications**

5.3.1 Création de la mission et renouvellement de la vision du Conseil

5.4 **Ressources humaines**

5.4.1 Nomination des directions des nouvelles écoles : Bowmanville et Bayview Nord (**séance tenante**)

6. Avis de motion

7. Rapport de représentation :
 - 7.1 Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
 - 7.1.1 Rapport d'activités
8. Renseignements :
 - 8.1 Correspondance :
 - 8.1.1 La lettre de la ministre du Patrimoine canadien en réponse conjointe à la lettre des présidences du CSViamonde et Mon Avenir au sujet de la demande de participation du Gouvernement canadien à la réalisation du projet du centre scolaire de Hamilton.
 - 8.1.2 Une copie de la lettre type de parents adressée au président du Conseil sollicitant l'ouverture d'une école secondaire publique de langue française dans la région d'Oshawa.
 - 8.1.3 La lettre provenant de la Coalition PESQ adressée conjointement à la ministre de l'Éducation et au président du Conseil ayant pour objet : «Demande de mise à jour sur le projet d'école secondaire dans l'Est de Toronto» ainsi que la lettre signée conjointement par le président et le directeur de l'éducation en réponse à leur demande.
 - 8.1.4 La lettre provenant de la Coalition PESQ adressée conjointement au directeur de l'éducation et au président du Conseil ayant pour objet : «Mise à jour sur des sites potentiels pour une école secondaire et une école élémentaire dans l'est de Toronto.
 - 8.1.5 La lettre du président du Conseil félicitant M. René Sabourin pour sa récente réélection comme président de l'AEFO.
 - 8.1.6 Une copie de la lettre type en réponse à la lettre de pétition de parents de l'École élémentaire Antonine-Maillet portant sur la programmation de l'école pour 2018-2019.
 - 8.1.7 La lettre adressée à mesdames Doucet, Johnson, Pospisil, membres de la Coalition PESQ, en réponse à leur lettre du 23 mars 2018.
9. Adoption des résolutions des points n° 3.2.1, 3.3.1 de la séance à huis clos en séance publique
10. Levée de la réunion

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (Séance publique)

Le 23 février 2018

Le Conseil se réunit en séance publique de 19 h 30 à 22 h 05 et de 23 h 30 à 23 h 35 dans la salle n° 101 de l'École élémentaire Micheline-Saint-Cyr sise au 85, rue Forty-First, Toronto, Ontario.

Membres présents :

Conseiller Julien Baeta	membre élu pour la partie est e la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 8, 9, 10, 12,15, 15, 23, 24, 25, 25, 26, 33, 34, 35,36, 37, 38, 39, 40, 41,42, 43 (par audioconférence)
Conseiller Guy Belcourt	membre élu pour les circonscriptions de Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Véronique Emery	membre nommée représentant la municipalité régionale de Niagara comprenant Fort Erie, Niagara Falls, Pelham, Port Colborne, Thorold, Welland et Wainfleet
Conseiller François Guérin	membre élu pour la municipalité régionale de York
Conseiller Pierre Girouard	membre élu pour les municipalités régionales de Hamilton-Wentworth, Halton, circonscription de Brant et la partie de la municipalité régionale de Niagara comprenant Grimsby, Lincoln, Niagara-on-the-Lake, St-Catharines et West Lincoln (par audioconférence)
Conseillère Koubra Hagggar	élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pascal Hogue	Élève conseiller élu, représentant les écoles secondaires
Conseiller Pierre Lambert	membre élu pour la municipalité régionale de Haldimand - Norfolk, les circonscriptions d'Oxford, d'Elgin, Lambton et la municipalité de Chatham-Kent
Conseillère Sylvie Landry	membre élue pour la circonscription de Haliburton, Northumberland, Peterborough, Victoria et la municipalité régionale de Durham
Conseiller Jean-François L'Heureux	membre élu pour la partie ouest de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 1, 2, 3, 4,5, 6, 7, 11, 13, 14, 17, 18,19 (président)
Conseillère Chloë Robert	membre élue de la partie centre de la ville de Toronto comprenant les quartiers électoraux 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32
Conseiller Yvon Rochefort	membre élu pour la région de Peel (par audioconférence)
Conseiller Guillaume Teasdale	Membre élu pour la circonscription d'Essex
Conseiller Denis Trudel	membre élu pour la municipalité régionale de Waterloo, les circonscriptions de Wellington, Middlesex, Perth et Huron (vice-président)

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Sébastien Fontaine, surintendant de l'éducation

M^{me} Claire Francoeur, directrice des communications et du marketing

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim

M^{me} Sylvie Longo, surintendante exécutive de l'éducation

M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires

M^{me} Marie-Josée Smith, directrice des ressources humaines

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances

1. RECONNAISSANCE

DU TERRITOIRE DES PREMIÈRES-NATIONS

L'assemblée observe une minute de silence en reconnaissance du territoire des Premières-Nations. Le vice-président du Conseil, conseiller Trudel énonce ce qui suit :

«Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se situe le siège social de Toronto. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Grâce au traité «Pre-Confederate #13, 1^{er} août 1805», les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.»

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Belcourt, appuyé par conseiller Teasdale, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est adoptée.

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Conseillère Emery a déclaré un intérêt avec un point de la séance à huis clos étant donné qu'elle est la directrice générale de la Boîte à

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

soleil qui opère la garderie située dans l'École élémentaire L'Héritage à St-Catharines.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JANVIER 2018

Conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le procès-verbal de la séance publique du 25 janvier 2018 soit adopté.

La motion est adoptée.

5. PRÉSENTATION LIÉE AUX INITIATIVES DU PLAN STRATÉGIQUE – PETITE ENFANCE

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation, présente le programme de la petite enfance établi au sein du Conseil.

En premier lieu, elle fournit quelques statistiques portant sur le nombre de garderies qui opèrent des programmes de 9 mois à 4 ans, les fournisseurs de service de garde sur l'ensemble du territoire, les programmes «avant et après l'école» ainsi que les centres permanents à temps plein disponibles pour l'enfance et la famille.

Tout en se référant à la vision du ministère de l'Éducation, elle explique comment la vision du Conseil pour la petite enfance reflète pertinemment bien celle du Ministère, entre autres, en matière de formation, collaboration et mesure des résultats. Puis, elle donne un aperçu des nouveaux projets de construction qui seront entrepris durant l'année 2019-2020 en vue d'assurer l'épanouissement du programme en donnant aux enfants accès à des locaux de qualité.

Après la période de questions et de réponses, conseillère Landry, appuyée par conseiller Guérin, propose :

QUE la présentation sur la petite enfance liée aux initiatives du plan stratégique soit reçue.

La motion est adoptée.

6. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLERS

L'élève conseillère Koubra Haggar et l'élève conseiller Pascal Hogue, présentent à tour de rôle leur rapport au cours duquel ils ont fait part des activités auxquelles ils ont participé depuis la dernière réunion du Conseil ainsi que celles organisées au sein des écoles dont voici un aperçu :

En tant qu'élèves conseillers, Pascal et Koubra ont participé à trois rencontres régionales du Comité de participation des élèves. La santé mentale ainsi que le financement d'activités envisagées pour la fin de l'année scolaire à l'aide de la bourse «Exprime-toi» étaient parmi les sujets discutés. Du 15 au 18 février, Pascal a assisté à la rencontre conjointe entre le Regroupement des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (RECFO) et l'Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (AECO-OSTA) qui a eu lieu à Ottawa. Pascal affirme que cette rencontre a été pour lui une expérience riche en apprentissages et en réseautage où il a eu l'occasion de donner son opinion quant à l'éducation en province.

Les écoles ont souligné, chacune à leur façon, le patrimoine africain surnommé le mois de l'histoire des Noirs. Pascal et Koubra ont fait état des activités qui se sont déroulées dans les écoles pour marquer cet événement, entre autres, danses traditionnelles africaines, expositions, atelier sur les traditions africaines incluant les instruments de musique traditionnelle et artefacts ancestraux, invitation de conférenciers dans plusieurs domaines pour inspirer les élèves, panels de discussions entre élèves sur l'histoire des Noirs, visionnement d'un film qui met l'accent sur la tolérance et l'empathie.

La St-Valentin est une fête célébrée au mois de février qui ne reste jamais sous silence dans les écoles. Les élèves des écoles, à leur façon, ont profité de cette occasion pour marquer cet événement, Entre autres, ils ont distribué des «valentinogrammes», offert des roses en chocolat comme cadeau à leurs pairs. Certaines écoles avaient organisé une soirée dansante pour se divertir alors que certains élèves avaient dédié leur soirée au «Special Friends Network», organisme qui appuie les élèves ayant des déficiences intellectuelles.

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

D'autres activités étaient aussi organisées durant ce mois. Pour en nommer quelques-unes :

Les élèves de l'École Gabriel-Dumont ont accueilli les élèves de 6^e année des écoles nourricières pour leur présenter divers aspects de la vie scolaire au secondaire ainsi que les multiples activités parascolaires qui sont offertes à l'école.

L'École Confédération, pour sa part, a organisé un souper spaghetti dans le but de recueillir des fonds en vue d'aider l'équipe de volley-ball fille à participer au tournoi franco-ontarien à Sudbury. À la fin de janvier, les élèves de l'orchestre ont animé un café chantant. Au début de février, certains élèves ont participé au carnaval d'hiver lors de la Journée des francophones de Welland.

Les élèves de l'École Gaétan-Gervais ont recueilli plus de 250 \$ au profit du journal étudiant surnommé «La Gagezette». Les adeptes du ski sont allés à Blue Mountain au début de février. Lors du tournoi d'improvisation qui s'est déroulé le 8 février, l'école a accueilli les participants de l'École Confédération et de quelques écoles nourricières. Des ateliers de formation ont aussi eu lieu sur l'animation des camps de technologie et les élèves des écoles Jeunes sans frontières et Georges-P.-Vanier étaient donc invités à y participer. Par ailleurs, l'équipe de volleyball filles a terminé sa saison sportive.

Dans le cadre d'une initiative STIAM (Science, technologie, informatique, arts et mathématiques), les élèves de 7^e et 8^e années de l'École Toronto-Ouest ont pris part à l'activité «génie inventif» lors duquel ils ont eu l'occasion de mettre leurs talents en pratique en dessinant et concevant des voitures prototypes. Le 7 février, les joueurs de hockey de 7^e et 8^e années ont participé à un tournoi régional. Les élèves du cours de musique, fiers de leur accomplissement artistique à la fin du semestre, ont présenté un spectacle devant toute l'école.

L'école Étienne-Brûlé a accueilli des élèves de 6^e année lors d'une journée portes ouvertes. Les élèves de 8^e année ont suivi une formation sur la résolution de problèmes en mathématiques et l'importance de celle-ci dans la vie quotidienne. Plus tôt dans le mois, les élèves ont décoré un babillard, d'une part, pour célébrer le début des Jeux olympiques et d'autre part, pour honorer deux anciens élèves d'Étienne-Brûlé – maintenant athlètes olympiques soit Patrick Chan et Paul Poirier qui ont participé aux jeux à PyeongChang dans leur discipline respective. Lorsque la période d'examens tirait à sa fin, le conseil des élèves avait organisé une journée sport-o-thon à l'intention des élèves de 7^e et 8^e années.

À l'École Ronald-Marion, l'on poursuit l'initiative «yoga du midi», une activité qui a lieu tous les jours à l'heure du dîner. Les élèves de 12^e

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

année ont célébré la fin du premier semestre en organisant un souper de classe au restaurant.

L'École Jeunes sans frontières lancera éventuellement un projet initié par un enseignant. Ce projet a pour but de changer les perspectives sur les activités parascolaires et d'inciter plus d'élèves à participer à des activités après les heures de classe.

Les élèves de 7^e et 8^e années du Collège français ont participé à un tournoi de soccer.

L'École Le Caron a voulu souligner la Journée olympique du 16 février d'une façon toute particulière. Les élèves étaient invités à apporter quelque chose reliée aux sports, par exemple, équipement de hockey ou autre.

Le 8 février, l'École Roméo-Dallaire a accueilli en soirée M. George Couchie, originaire des Premières Nations à Nipissing qui a partagé sa culture ojibwée à la communauté.

Le 8 février, les élèves des écoles Roméo-Dallaire et Norval-Morrisseau ont profité d'une journée de ski à Snow Valley.

Finalement, lors de la première journée des examens, le conseil des élèves de l'École de Lamothe-Cadillac, de concert avec le Windsor Essex County Humane Society, a fait entrer des chatons et des chiots à l'École. Cette activité a permis aux élèves de se détendre un peu durant cette période si stressante pour eux. L'école a pu recueillir 160\$ au profit de la Société. Cette activité a été si bien accueillie qu'elle deviendra une nouvelle tradition dans l'école.

Conseiller Guérin, appuyé par conseillère Landry, propose par la suite :

QUE le rapport des élèves conseillers soit reçu.

La motion est adoptée.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

7.1 Bonnes nouvelles du système

Le directeur de l'éducation présente les nouvelles qui ont eu lieu au sein du système depuis la dernière réunion du Conseil dont voici un résumé :

À la fin du mois de janvier, le Conseil a participé activement à la promotion de la santé mentale. En effet, l'équipe de santé mentale a profité de la Journée «*Bell cause pour la cause*» pour faire un rappel au personnel et aux élèves, de l'importance de prendre soin de sa santé mentale. Des messages positifs ont

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

été lancés afin d'inciter les gens à partager leurs défis, mais surtout à écouter et à agir auprès de celles et de ceux qui pourraient vivre des moments plus difficiles.

Durant la première semaine de février, des ateliers culturels portant sur les peuples autochtones ont été offerts aux écoles secondaires Toronto-Ouest et Roméo-Dallaire de Barrie. Animées par M. George Couchie, policier retraité de la Première Nation de Nipissing, ces activités ont permis aux élèves de discuter de plusieurs facettes de la culture et de l'histoire des Autochtones tout en réfléchissant sur des valeurs fondamentales notamment, l'ouverture, l'inclusion et le respect.

Depuis le début du mois de février, les festivités entourant le mois de l'histoire des Noirs ont été des occasions pour les élèves d'en apprendre davantage sur la contribution des Noirs à notre histoire. Les activités ont favorisé un réel échange de culture et d'information. Les jeunes ont célébré par la musique, la lecture, des visionnements de films et des ateliers de bricolage, les réalisations des Canadiennes et Canadiens noirs d'hier et d'aujourd'hui.

Il est difficile en février de ne pas parler de la St-Valentin. Plusieurs activités sous le thème de l'amitié se sont tenues dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde, pour souligner cette journée. Vêtus de rose, de rouge ou de blanc, les jeunes ont préparé en groupe des projets artistiques qu'ils ont dévoilés au cours de la journée. Certains professeurs en ont profité pour initier les élèves à la correspondance en envoyant, dans d'autres écoles, des cartes de Saint-Valentin.

Activité digne de mention à l'École secondaire Gaétan-Gervais d'Oakville. L'école a accueilli vendredi soir dernier plus d'une vingtaine de jeunes de 14 à 22 ans ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme lors d'une soirée dansante à l'occasion de la St-Valentin. Les invités ont eu droit à toute une fête où DJ, pizza, bricolages, karaoké et photomaton étaient au menu. Une douzaine d'élèves bénévoles ont contribué au succès de la fête en enjolivant la salle de décorations qu'ils avaient faites eux-mêmes, en assurant le service du repas, l'accueil ainsi que l'animation de l'activité.

Les Jeux olympiques qui se terminent dans quelques jours ont mis en lumière le talent de deux finissants de l'École secondaire Étienne-Brûlé de Toronto. Patrick Chan a remporté, conjointement avec l'équipe de patinage artistique du Canada, une médaille d'Or aux compétitions par équipe. Dans la catégorie individuelle, Patrick a pris le 8^e rang. Paul Poirier et

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

sa partenaire Pippet Gilles ont terminé au 8^e rang de la compétition en danse; meilleur résultat olympique à vie pour Paul. Nul besoin de vous dire à quel point les élèves et le personnel de l'École Étienne-Brûlé ont applaudi leurs anciens camarades. D'ailleurs, l'école avait enregistré une vidéo pour encourager les deux athlètes, vidéo qui a été acheminé à Patrick et Paul par les médias sociaux.

Puisqu'on parle de l'École secondaire Étienne-Brûlé, il faut souligner que l'équipe de basketball garçon a remporté la finale du tournoi de basketball franco-ontarien.

Conseiller Lambert, appuyé par conseillère Emery, propose donc :

QUE le rapport du directeur de l'éducation sur les bonnes nouvelles du système soit reçu.

La motion est adoptée.

7.2 Calendrier des réunions du Conseil 2018

Le directeur de l'éducation apporte une précision sur le changement à apporter concernant les réunions de novembre et de décembre à la suite des renseignements fournis par le Ministère par rapport aux élections scolaires 2018.

À la lumière du rapport verbal du directeur de l'éducation, conseillère Landry, appuyée par conseiller Belcourt, propose :

QUE le Conseil tienne sa réunion inaugurale le 7 décembre 2018 au Holiday Inn Toronto Yorkdale et que la réunion du 16 novembre 2018 soit une réunion ordinaire du Conseil.

La motion est adoptée.

7.3 Adoption de la nouvelle politique 1,19 – Période électorale

Les membres du Conseil passent en revue la nouvelle politique 1,19 intitulée «Période électorale» et en discutent tout en apportant un ajout dans la première phrase de la clause 1.2.4 (...) débat au titre, entre autres, d'une activité d'éducation citoyenne (...)

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

À la suite des échanges de vues sur la question, conseiller Guérin, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé «Politique 1,19 – Période électorale soit reçu ;

QUE la politique 1,19 – Période électorale soit approuvée telle que modifiée.

Les motions sont adoptées.

7.4 **Élections scolaires 2018 – Distribution du nombre et répartition des membres élus**

Les membres du Conseil examinent le rapport présenté par le directeur de l'éducation portant sur la distribution du nombre et la répartition des membres élus du Conseil aux fins des élections municipales de 2018.

Lors des discussions sur ce dossier, le directeur de l'éducation attire l'attention des membres, d'une part, sur le changement apporté aux nouveaux quartiers de Toronto et la répartition suggérée et d'autre part, sur la modification suggérée d'inclure les villes de St-Catharines et de Niagara-on-the-Lake dans la région de Niagara.

À la suite des échanges de vues sur l'ensemble du rapport présenté, conseiller Guérin, appuyé par conseiller Belcourt, propose les motions suivantes :

QUE le rapport sur les élections scolaires 2018 soit reçu.

QUE le Conseil ne désigne aucune municipalité comme étant à faible population.

QUE le Conseil approuve la réputation des membres élus comme il est stipulé à l'annexe C du rapport présenté.

Les motions sont adoptées.

7.5 **Rétroaction sur la délégation du 25 janvier 2018 – rapport verbal**

Le directeur de l'éducation donne un aperçu des éléments qu'il prévoit inclure dans la lettre de réponse aux parents, et ce, à la

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

suite de la présentation qu'elles ont faite à la réunion du Conseil du 25 janvier dernier par rapport au choix du Conseil de considérer l'ancienne école Greenwood pour l'école secondaire éventuelle dans la région est de Toronto.

Après les échanges de vues à ce sujet, conseiller Teasdale, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport verbal du directeur de l'éducation sur la rétroaction quant à la délégation du 25 janvier 2018 soit reçu.

La motion est adoptée.

8. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

8.1 AFFAIRES

8.1.1 Politique 2,10 – Immobilisations corporelles

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration portant sur la politique 2,10 – Immobilisations corporelles.

Après avoir passé en revue cette politique, conseiller Belcourt, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé «Politique 2,10 – Immobilisations corporelles» soit reçu.

QUE la politique 2,10 – Immobilisations corporelles soit approuvée telle que modifiée.

Les motions sont adoptées.

8.2 **ÉDUCATIFS**

8.2.1 **Comités d'admission**

Après avoir pris connaissance du rapport sur les comités d'admission, conseiller Belcourt, appuyé par conseiller Trudel, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 sur les comités d'admission soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'admission des élèves comme il est recommandé par les comités d'admission respectifs.

Les motions sont adoptées.

8.2.2 **Zones de fréquentation Bowmanville – Ouverture septembre 2018**

Les membres du Conseil examinent le rapport de l'administration portant sur les zones de fréquentation pour la nouvelle école de Bowmanville qui est prévue d'ouvrir ses portes en septembre 2018.

Après les échanges de vues sur ce dossier, conseillère Robert, appuyée par conseiller Guérin, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé «Zones de fréquentation Bowmanville – Ouverture septembre 2018» soit reçu.

QUE le Conseil adopte les zones de fréquentation scolaire des écoles élémentaires Bowmanville et Antonine-Maillet telles que présentées en annexe du rapport de l'administration.

Les motions sont adoptées.

8.2.3 **Zone de fréquentation de l'école Bayview Nord**

Après avoir passé en revue la zone de fréquentation de l'école Bayview Nord présentée dans le rapport de l'administration, conseillère Emery, appuyée par conseiller Trudel, propose :

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé «Zone de fréquentation de l'école Bayview Nord» soit reçu.

QUE le Conseil adopte la zone de fréquentation scolaire de l'école Bayview Nord et approuve les modifications proposées aux zones des autres écoles élémentaires avoisinantes qui ont été rétrécies afin de créer cette zone.

Les motions sont adoptées.

8.2.4 **Zone de fréquentation de l'École Laure-Rièse**

L'administration présente un rapport sur la zone de fréquentation de l'École Laure-Rièse.

Après l'examen de la documentation présentée, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Belcourt, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé : «Zone de fréquentation de l'École Laure-Rièse» soit reçu.

QUE le Conseil adopte la zone modifiée de fréquentation scolaire de l'École élémentaire Laure-Rièse et l'École élémentaire Jeanne-Lajoie» telle que présentée à l'annexe B du rapport de l'administration.

Les motions sont adoptées.

8.2.5 **Politique 3,XX – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire**

Les membres du Conseil examinent la politique 3,XX – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire, présentée dans le cadre du rapport de l'administration et en discutent.

Après les échanges de vues à ce sujet, conseiller Guérin, appuyé par conseiller Teasdale, propose :

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé : «Politique 3,XX – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire» soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nouvelle politique 3,XX – Accélération et redoublement des élèves à l'élémentaire telle que modifiée.

Les motions sont adoptées.

8.2.6 **Abrogation de la politique 3,30 – Service communautaire**

Après avoir pris connaissance du rapport de l'administration portant sur l'abrogation de la politique 3,30 – Service communautaire, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Teasdale, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé : Abrogation de la politique 3,30 – Service communautaire soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'abrogation de la politique 3,30 –Service communautaire.

Les motions sont adoptées.

8.2.7 **Calendriers scolaires 2018-2019**

L'administration présente un rapport sur les calendriers scolaires 2018-2019 à la suite du processus de consultation.

Après avoir passé en revue l'ensemble des calendriers scolaires, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Trudel, propose:

QUE le rapport en date du 23 février 2018 sur les calendriers scolaires 2018-2019 soit reçu.

QUE les calendriers scolaires 2018-2019 fournis en annexe du rapport de l'administration soient approuvés.

Les motions sont adoptées.

8.3 **COMMUNICATIONS**

8.3.1 **Politique 2,18 – Outils électroniques et communications virtuelles**

Après avoir examiné le rapport de l'administration ainsi que la politique 2,18 – Outils électroniques et communications virtuelles, conseiller Lambert, appuyé par conseiller Belcourt, propose :

QUE le rapport en date du 23 février 2018 intitulé : «Politique 2,18 – Outils électroniques et communications virtuelles» soit reçu.

QUE la politique 2,18 – Outils électroniques et communications virtuelles soit approuvée.

Les motions sont adoptées.

8.4 **RESSOURCES HUMAINES**

8.4.1 **Révision de la politique 4,05 – Conditions de travail pour le personnel non syndiqué cadre du Conseil scolaire Viamonde**

Les membres du Conseil passent en revue la politique 4,05 présentée en annexe au rapport de l'administration.

Après avoir discuté de l'ensemble du dossier, conseiller Lambert, appuyé par conseillère Landry, propose :

QUE le rapport daté du 23 février 2018 sur la politique 4,05 révisée sur les conditions de travail pour le personnel non syndiqué cadre soit reçu.

QUE le Conseil approuve les modifications à la politique 4,05 sur les conditions de travail pour le personnel non syndiqué cadre telles que présentées dans le rapport de l'administration et qui seront en vigueur dès l'approbation du nouveau programme de rémunération des cadres supérieurs du Conseil.

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

Les motions sont adoptées.

9. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

9.1 Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Le président du Conseil informe les membres des dossiers en cours d'étude par les membres du CA depuis la dernière réunion du Conseil.

Conseiller Lambert, appuyé par conseillère Emery, propose par la suite :

QUE le rapport verbal de représentation à l'ACÉPO soit reçu.

La motion est adoptée.

10. SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSER EN SÉANCE À HUIS CLOS RESTREINTE

À 22 h 05, conseiller Trudel, appuyé par conseiller Belcourt, propose :

QUE la séance publique soit suspendue afin que les membres se réunissent en séance à huis clos restreinte.

La motion est adoptée.

POINT NO 1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Réunion du Conseil (séance publique) -

23 février 2018

11. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Trudel, appuyé par conseiller Belcourt, propose :

QUE les résolutions adoptées en séance à huis clos pour les points mentionnés ci-après soient rapportées en séance publique.

La motion est adoptée.

11.1 Changements au sein du personnel

QUE les changements au sein du personnel présentés dans le rapport de l'administration soient adoptés.

11.2 Mise en disponibilité de propriétés provenant de conseils scolaires de langue anglaise

*QUE le Conseil confirme au **Grand Erie DSB** que le **Conseil scolaire Viamonde** n'a pas d'intérêt dans la propriété ci-dessous mentionnée :*

1. L'École «Anna Melick Memorial School» située au 1347, chemin Hutchinson à Dunville.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, conseiller Lambert, appuyé par conseillère Emery, propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

Le directeur de l'éducation,

Le président du Conseil,

Martin Bertrand

Jean-François L'Heureux

POINT NO 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 2 (2017-2018) Comité de participation des parents (CPP)

Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le 5 mars 2018 de 18 h 30 à 18 h 45 sous la présidence de conseiller Teasdale, coprésident du comité.

Membres du comité présents :

Membres du Conseil :

M. Guillaume Teasdale, membre du Conseil (coprésident)

Parents :

M. Youssouf Kalogo, membre représentant la région de Toronto (coprésident)

M. Louis Kdouh, membre représentant la région de Peel (par audioconférence)

Membres absents :

M. Mohamed Sekkak, représentant de la région de Toronto

M. Jonathan St-Germain, membre représentant la région de Toronto

M. Denis Trudel, membre du Conseil

Membres de l'administration présents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M^{me} Tricia Verreault, adjointe à la surintendance de l'éducation

M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_5_mars_2018.pdf

Votre comité vous informe :

Qu'il a tenu une brève rencontre afin de permettre aux parents membres du CPP de participer à la séance de formation et de réseautage organisée dans le cadre du projet d'engagement des parents 2018 avec les écoles de la région de York.

Que la prochaine réunion aura lieu le 30 avril 2018. L'horaire a été changé à 18 h 30 afin de permettre aux membres de participer à une séance de consultation sur le renouvellement de la vision et la nouvelle mission du Conseil scolaire Viamonde.

POINT NO 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 2 (2017-2018) du CPP présenté en date du 20 avril 2018 soit reçu.

**Adjointe à la surintendance
de l'éducation**

Tricia Verreault

Le coprésident du comité

Guillaume Teasdale

POINT NO 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Nomination d'un membre externe au comité de vérification

PRÉAMBULE

Le comité de vérification manque un membre externe depuis la démission de M. Claude Leduc en septembre 2017.

SITUATION ACTUELLE

Un comité de sélection, en conformité avec le « Règlement 361/10 – Comité de vérification », a passé en entrevue M^{me} Ouma Cuniah qui avait postulé pour le poste vacant de membre externe.

M^{me} Cuniah détient une vaste expérience en vérification interne et en comptabilité, ayant déjà été directrice de l'Équipe provinciale de vérification interne des conseils de langue française de l'Ontario. Habitant maintenant à l'Île-du-Prince-Édouard, Ouma est directrice de vérification interne et gestion de risque au « University of Prince Edward Island ». Le fait qu'elle habite hors-province ne pose aucun problème pour sa participation au comité car elle pourra assister aux rencontres par audio ou vidéoconférence.

Le comité de vérification recommande sa nomination au poste vacant de membre externe.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 intitulé «Nomination d'un membre externe au comité de vérification» soit reçu.

QUE la nomination de M^{me} Ouma Cuniah au poste de membre externe au comité de vérification soit approuvé.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT NO 5.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Abrogation de la politique 2,11 – Usage de téléphone cellulaire ou d'appareil sans fil lors de la conduite d'un véhicule

PRÉAMBULE

Le cycle de révision des politiques du Conseil est sur un cycle de quatre ans et la politique en annexe est due pour une révision.

SITUATION ACTUELLE

La politique 2,11 Usage de téléphone cellulaire ou d'appareil sans fil lors de la conduite d'un véhicule a été créé avant les mises à jour du Code de la route qui rendait illégal la conduite inattentive. Maintenant que les attentes de la politique 2,11 sont comprises dans les lois, il n'est plus nécessaire que le Conseil conserve une telle politique. En conséquence, il est recommandé que celle-ci soit abrogée.

Une copie de la politique est disponible au lien suivant :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Administration/Politiques/2_11_usage_de_telephone_cellulaire_ou_dappareil_sans_fil_lors_de_la_conduite_dun_vehicule_politique.pdf

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 intitulé «Abrogation de la politique 2,11 – Usage de téléphone cellulaire ou d'appareil sans fil lors de la conduite d'un véhicule» soit reçu.

QUE la Politique 2,11 – Usage de téléphone cellulaire ou d'appareil sans fil lors de la conduite d'un véhicule soit abrogée.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Budget 2018-2019 –Orientation et processus budgétaire

SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES (SBE)

Les annonces des subventions pour les besoins des élèves prennent une différente forme cette année que par le passé. Cette année, le ministère de l'Éducation étale sur plusieurs semaines la publication de l'information. En date de l'écriture de ce rapport, le Ministère n'a pas encore publié le papier technique détaillant les calculs des subventions ni les projections des revenus des conseils. Quand l'information sera disponible, l'administration préparera une fiche de renseignements pour informer le Conseil.

Mise à jour : Le 17 avril 2018, le ministère a publié les projections des revenus des conseils. Les projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour le Conseil ont été ajoutées en annexe.

Les points saillants des changements aux Subventions pour les besoins des élèves identifiés à ce jour pour le budget 2018-2019 sont :

A. Éducation de l'enfance en difficulté

- a) Des fonds supplémentaires pour réduire les listes d'attente pour les processus d'évaluation de l'éducation de l'enfance en difficulté.
- b) Financement équivalent à 5,7 ETP pour des équipes multidisciplinaires afin de renforcer les capacités et d'aider le personnel enseignant, les personnes occupant des postes d'aide-enseignante ou aide-enseignant et d'autres membres du personnel à comprendre les besoins uniques des élèves et à s'y adapter.
- c) Financement équivalent à 2,2 ETP pour les travailleurs et travailleuses sociales dans les écoles secondaires.
- d) Augmentation de l'allocation «*volet à incidence spéciale*» de 27 000\$ à 38 016\$ par élève ayant des besoins exceptionnellement élevés.
- e) Intégration du financement APE relié à la formation et au soutien en matière d'autisme à l'allocation au titre du volet «*Expertise comportementale*».

B. Préparation en vue de la réussite des études secondaires

- a) Financement équivalent à 2,0 ETP pour appuyer les besoins en orientation des élèves en 7^e et 8^e années.

C. Changements démographiques et croissance – Investissements et examen

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Le Ministère s'engage à tenir compte des changements démographiques et de la croissance dans les conseils scolaires lors de la mise à jour du financement des SBE.
- b) Le Ministère investira 10 millions de dollars dans le volet «*Diversité des élèves apprenant l'anglais*», de l'allocation au titre du volet «*English as a Second Language/English Literacy Development*». La répartition des fonds sera selon les données du recensement de 2016.
- c) Il y aura une étude externe sur la méthode de calcul de l'allocation au titre du volet «*Démographie*» de la «*Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage*» afin d'intégrer des recherches en matière de politiques et les nouvelles données de recensement.

D. Poursuite de la mise en œuvre des conventions collectives centrales de 2017-2019

- a) Financement d'une hausse salariale de 1,5% pour le personnel non-cadre pour refléter ce qui est prévu dans les conventions collectives centrales
- b) Augmentation de 3% à l'allocation pour l'utilisation communautaire des installations scolaire pour les fins prévues dans les conventions collectives.
- c) Réduction de la taille maximale des classes maternelles et jardin d'enfants de 30 à 29 élèves. 10% des classes peuvent aller jusqu'à 32 dans des circonstances particulières.
- d) Financement supplémentaire tel qu'annoncé en 2017-2018 pour réduire la taille des classes de la 4^e à la 8^e année.
- e) Financement des augmentations au taux de contribution aux fiducies d'avantage sociale telle que prévue dans les conventions collectives.
- f) Le financement des priorités locales est maintenu tel que prévu dans les conventions collectives.

E. Subventions pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

- a) Création d'une nouvelle allocation sous la subvention pour l'administration afin d'englober les postes de responsables en matière de programme qui était auparavant prévu dans plusieurs différentes allocations. Les responsables englobés sont les responsables en matière de santé mentale, les personnes responsables de l'environnement d'apprentissage virtuel, les responsables de l'éducation autochtone, les leaders pour la réussite des élèves, les leaders pour l'efficacité des écoles et les leaders de la petite enfance.
- b) Augmentation de l'allocation des conseillères et conseillers scolaires par 400\$ par année.

F. Immobilisation

- a) Le financement pour l'amélioration de l'état et pour la réfection des écoles continuera pour l'année 2018-2019. Les montants attribués au conseil ne sont pas encore annoncés.
- b) Le ministère financera à nouveau en 2018-2019 un montant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le montant attribué au conseil n'est pas encore annoncé.
- c) Maintien du financement pour la capacité de planification des immobilisations annoncées en 2015.

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

- d) Augmentation des fonds disponibles pour les études et la gestion des projets d'utilisations commune.

G. Subvention relative aux qualifications et à l'expérience du personnel enseignant

- a) Financement supplémentaire pour supporter le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE).

H. Éducation autochtone

- a) Le Ministère maintient les trois allocations reliées à l'éducation autochtone, soit l'allocation au titre des plans d'action des conseils scolaires, l'allocation d'un responsable de l'éducation autochtone et l'allocation pour les études autochtones.

I. Allocation au titre du volet Lecture et mathématiques en dehors du jour de classes

- a) Nouveau financement disponible pour les étudiants adultes inscrits à une classe ou à un cours d'éducation permanente d'appoint en lecture ou mathématiques.

J. Suivi de l'évolution des coûts

- a) Augmentation de 4% à la subvention pour le transport scolaire.
- b) Augmentation de 2% aux subventions pour les services publics.

K. Mise en œuvre continue et autres changements

- a) Les fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord (FEMRN) seront disponibles pour l'année 2018-2019 au même montant qu'en 2017-2018.
- b) Des fonds seront disponibles pour offrir une formation sur la sécurité des élèves en autobus scolaire.
- c) Le Ministère mettra en place une stratégie de gestion de la trésorerie en utilisant les fonds réserves des conseils afin de réduire les emprunts financiers du Ministère.

FINANCEMENT DES AUTRES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT (APE)

En plus des annonces SBE énumérées ci-haut, le ministère a aussi identifié le financement des «*autres programmes d'enseignement*» (APE) auxquelles les conseils peuvent s'attendre à recevoir.

Le financement octroyé par programme confirmé est :

- A. Programme de perfectionnement des compétences après l'école, pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) – 0 \$;
- B. Utilisation communautaire des installations scolaires : Coordination de la liaison – 63 200 \$;
- C. Utilisation communautaire des installations scolaires : Les Écoles prioritaires – 68 000 \$;

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

- D. Accent sur les jeunes – 25 000 \$;
- E. Stratégie d'apprentissage électronique en langue français – 0 \$;
- F. Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12^e année : Apprentissage par l'expérience – 133 482 \$;
- G. Initiative de soutien aux autochtones et d'engagement – 0 \$;
- H. Fonds pour l'innovation en matière d'apprentissage – 108 111 \$;
- I. Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves (GIARE) Centres de réseautage professionnel – 0 \$;
- J. Équipe de soutien pour la santé mentale dans les écoles – 292 164 \$;
- K. Projet-pilote visant à améliorer le soutien en milieu scolaire destiné aux élèves atteints d'un «*trouble du spectre autistique*» (TSA) – 0 \$;
- L. Initiatives dans le cadre de la «*Politique d'aménagement linguistique*» (PAL) – 20 000\$;
- M. Stratégie renouvelée pour l'enseignement de l'apprentissage des mathématiques – 647 410 \$;
- N. Soutien aux apprenantes et apprenants du français et aux nouveaux arrivants – 0 \$;
- O. Soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes d'éducation en langue française – 30 000 \$;
- P. Soutenir la mise en œuvre du programme révisé de la maternelle et du jardin d'enfants et du supplément de la maternelle et du jardin d'enfants au document *Faire croître le succès* – 45 333 \$;
- Q. Bien-être : Écoles sécuritaires et accueillantes, écoles saines et santé mentale à l'école – 112 065 \$.

Le Conseil se verra financé en total 1 544 765 \$ pour les programmes énuméré ci-haut.

Le financement octroyé par programme à confirmer est :

- A. Rémunération des cadres ;
- B. Réduire les écarts en littératie de la 7^e à la 12^e année ;
- C. Stratégie pour une main-d'œuvre hautement qualifiée de la maternelle à la 12^e année ;
- D. Apprentissage des élèves autochtones et rassemblements de leadership ;
- E. Stratégie en matière d'éducation internationale ;
- F. Partenariat d'interventions ciblées de l'Ontario (PICO) ;
- G. Stratégie ontarienne en matière de leadership et Mentorat pour tous ;
- H. Plan d'action pour l'équité en matière d'éducation de l'Ontario ;
- I. Subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP) accordées aux conseils d'école ;
- J. Perfectionnement professionnel et apprentissage ;
- K. Perfectionnement professionnel – Associations des directions et directions adjointes d'école ;
- L. Réengagement des élèves (12^e année et 12+) (y compris le réengagement des élèves autochtones) ;
- M. Initiative de renforcement de l'équité dans les conseils du Nord ;
- N. Engagement des élèves ;
- O. Soutien à la légalisation du cannabis ;
- P. Soutien aux écoles de langue française et soutien aux élèves de la 7^e à la 12^e année ;

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

- Q. Soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté en français et à la réussite des élèves ayant des besoins spéciaux ;
- R. Soutien aux évaluations de l'éducation de l'enfance en difficulté ;
- S. Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant ;
- T. Le Financement du transport pour les enfants et les jeunes pris en charge ;
- U. Programme de tutorat en salle de classe.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La préparation du budget se fait en tenant compte du plan stratégique du Conseil qui s'engage dans les quatre axes suivants :

- réussite des élèves;
- bien-être des élèves et du personnel;
- croissance, rayonnement et engagement communautaire ; et
- redevabilité et gestion des ressources.

La préparation de l'ébauche du budget est aussi basée sur les principes suivants :

- le budget doit être équilibré;
- les initiatives doivent aider à améliorer le rendement des élèves ou à améliorer l'efficacité et l'efficience;
- les exigences de dotation de classes primaires doivent être respectées;
- les exigences de dotation pour le choix de cours au palier secondaire doivent être satisfaites;
- des initiatives doivent être mises de l'avant pour favoriser le rayonnement du Conseil;
- les ententes collectives et l'encadrement provincial doivent être respectés;
- les budgets des divers services et secteurs doivent être revus pour effectuer des économies;
- les écoles et les secteurs sont dotés de personnel selon les subventions ministérielles pour les initiatives et la réalité des effectifs scolaires;
- les initiatives du ministère de l'Éducation doivent être respectées;
- la transparence doit être assurée.

L'accent sera mis sur les initiatives suivantes qui respectent les axes du plan stratégique du Conseil :

- assurer le recrutement et la rétention des élèves;
- favoriser le bien-être – santé mentale;
- développer davantage les services en petite enfance;
- encourager l'auto-identification d'Autochtones, premières Nations, Inuits et Métis afin de développer davantage des programmes;
- mise en œuvre du programme d'éducation internationale;
- mise en œuvre d'un programme d'éducation aux adultes ;
- soutien des programmes d'excellence dans les écoles secondaires;
- assurer l'accès à la technologie à la fine pointe;
- développer le leadership chez les élèves, le personnel enseignant et le personnel administratif;
- poursuivre les initiatives du volet environnemental ;
- travailler à élargir l'espace francophone sur le territoire Viamonde ;

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

- assurer la mise sur pied de nouveaux outils et de processus pour faciliter la gestion; et,
- offrir des lieux propices à l'apprentissage.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

La première étape dans la préparation du budget est l'établissement des prévisions d'effectifs scolaires. Le financement est basé sur les effectifs. Par la suite, la dotation du personnel est effectuée en tenant compte des besoins particuliers des écoles. Les divers secteurs préparent leurs projections de budget en fonction du plan stratégique, des orientations budgétaires, des effectifs et de l'ouverture d'écoles. Tous les membres du comité exécutif ainsi que plusieurs gestionnaires sont impliqués dans le processus budgétaire.

Le budget préliminaire du Conseil sera présenté à la réunion du mois de mai. À ce temps, l'administration demande l'approbation du Conseil pour la dotation en personnel qui touche les écoles et affecte la dotation des écoles. Le budget final est ensuite présenté au Conseil pour approbation en juin.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 sur le « Budget 2018-2019 –Orientation et processus budgétaire » soit reçu.

QUE le Conseil approuve les orientations budgétaires telles que présentées dans le présent rapport.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :
Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

POINT NO 5.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Projections des Subventions pour les Besoins des Élèves pour l'année scolaire 2018-2019 (58) CS Viamonde

Printemps 2018

Subventions pour les dépenses de fonctionnement et à d'autres fins ¹	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 Prév.	2018-2019
	États financiers	États financiers	États financiers	États financiers	États financiers	États financiers	États financiers	États financiers	États financiers	budgétaires rév.	Projections						
1. Subvention de base pour les élèves	22 836 622	23 644 818	25 290 443	27 998 667	26 760 047	29 259 747	31 875 361	34 290 766	37 966 554	41 580 407	43 969 901	46 890 226	56 886 850	58 691 175	61 210 514	65 475 196	68 324 715
2. Subvention de base pour les écoles					5 836 433	6 249 591	6 883 005	7 312 473	7 846 764	8 477 564	8 972 195	9 575 182	10 245 684	10 472 386	11 017 802	12 125 669	12 385 631
3. Subvention pour l'Éducation de l'enfance en difficulté	4 098 765	4 712 572	5 178 046	5 410 136	5 617 789	6 079 063	6 670 623	7 224 425	8 273 059	9 756 225	10 460 531	11 149 832	14 609 399	15 604 758	16 948 433	19 666 610	20 850 295
4. Subvention pour l'Enseignement des langues	5 115 537	5 457 230	8 457 931	10 490 603	11 761 293	13 182 367	14 250 846	15 337 896	17 019 203	18 497 377	19 471 184	20 823 887	22 792 120	23 078 134	24 178 464	25 675 795	26 419 683
5. Subvention pour l'Éducation Autochtone						16 372	26 678	28 609	56 800	61 808	64 969	69 090	82 610	85 514	232 665	238 640	156 574
6. Subvention pour Raisons d'ordre géographique	7 730 195	10 137 604	10 393 241	10 135 974	6 852 938	6 918 482	7 100 037	7 270 631	7 500 687	7 836 472	7 581 009	7 580 512	10 111 307	9 989 771	9 932 059	9 791 769	9 697 825
7. Subvention pour Programmes d'aide à l'apprentissage	1 130 897	1 700 778	1 991 564	2 055 704	1 520 427	1 574 254	1 632 683	1 633 809	2 309 999	2 704 006	3 082 339	3 373 476	3 523 091	3 544 472	3 841 102	5 435 800	5 014 685
8. Supplément pour la sécurité et la tolérance dans les écoles							174 929	186 458	200 205	217 984	228 860	246 327	277 124	284 330	292 326	308 662	324 354
9. Subvention pour l'Amélioration des programmes						262 500	357 050	366 700	376 350	386 000							
10. Subvention pour la formation continue et autres programmes	13 087	11 611	11 151	5 056	21 990	2 660		378	1 172	10 671		10 580	3 775	4 871	2 526		
11. Subvention pour l'ajustement des coûts et les Qualifications et expérience du personnel enseignant	437 441	579 183	633 412	601 497	673 123	604 503	914 209	1 239 857	1 825 662	2 439 680	2 441 631	3 547 091	4 133 986	6 941 879	6 547 662	8 108 780	8 593 930
12. Subvention pour le Transport des élèves	7 291 644	7 603 076	7 768 289	8 478 590	8 575 955	9 694 629	10 704 445	11 024 824	12 006 148	12 987 517	13 628 111	14 839 397	15 399 922	15 951 686	16 627 201	17 780 718	18 850 356
13. Redressement pour baisse des effectifs																	
14. Subvention pour l'Administration et gestion des conseils scolaires	2 300 904	2 377 571	2 499 252	2 635 796	2 727 816	2 822 032	3 218 527	3 411 964	3 566 841	3 760 453	3 856 587	4 039 535	4 612 605	4 887 845	5 494 401	5 797 349	6 724 365
15. Allocation pour le Fonctionnement des écoles	5 053 732	6 935 785	7 656 943	8 189 758	8 310 472	8 934 414	9 952 016	11 180 739	11 061 672	11 583 698	10 887 539	11 340 567	12 266 258	13 326 667	14 220 347	15 984 751	16 650 948
16. Allocation pour la Réfection des écoles (exclut LPA)	1 118 352	1 637 023	1 929 561	1 749 583	1 745 215	1 786 191	1 529 209	1 993 596	1 933 634	1 944 146	1 945 376	2 012 754	2 116 227	2 478 077	2 559 658	2 740 366	2 811 318
17. Frais d'intérêt	926 486	714 314	3 514 933	3 616 541	3 274 994	4 058 749	4 414 935	4 301 532	4 221 233	5 145 256	5 128 499	5 652 319	6 672 366	6 395 648	6 333 411	6 078 391	5 976 992
18. Dette d'immobilisations sans financement permanent	233 793	798 117	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114	570 114
19. Economies liées au RREMO ²	(135 808)	(52 746)							110 560								
20. Autres Montants ³												81 687					
TOTAL	58 151 647	66 256 936	75 894 880	81 938 019	84 248 606	92 015 668	100 274 667	107 374 771	116 846 657	127 959 378	132 370 532	141 720 888	164 303 438	172 307 327	180 008 685	195 778 609	203 351 785

EFFECTIF (Effectif Quotidien Moyen des élèves du conseil)	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 Prév.	2018-2019
	États financiers	budgétaires rév.	Projections														
Elémentaire	4 368	4 538	4 756	4 958	4 945	5 083	5 286	5 516	5 977	6 394	6 764	7 382	8 937	9 190	9 563	9 985	10 152
Secondaire	1 393	1 285	1 273	1 368	1 426	1 472	1 481	1 530	1 550	1 558	1 594	1 646	1 691	1 812	1 825	1 965	2 090
Total	5 761	5 823	6 029	6 326	6 371	6 555	6 767	7 045	7 527	7 952	8 358	9 029	10 628	11 002	11 387	11 950	12 242

Notes: Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

1 Le financement versé par l'entremise de ces allocations à travers les années n'est pas toujours comparable en raison de la restructuration des subventions, et de l'instauration, l'élimination et la consolidation de plusieurs subventions.

2 Reflète le financement qui était disponible en 2002-2003 et en 2003-2004 aux fins de réinvestissement par suite des économies découlant de la suspension du paiement des cotisations au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Il reflète également le financement alloué rétroactivement aux conseils scolaires en rapport avec l'augmentation du taux de cotisation à OMERS entré en vigueur le 1er janvier 2011. Pour les années suivantes, cette même aide financière sera accordée aux conseils scolaires par des augmentations aux repères en matière d'avantages sociaux.

3 Inclut les engagements financiers acceptés à travers le Groupe de travail sur les coûts de mise en œuvre et qui a été alloué aux conseils en 2012-2013 et 2013-2014.

4 En 2018-2019, la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires (SAGCS) compte une nouvelle allocation : l'Allocation pour les responsables en matière de programmes, qui vise six postes de responsable qui étaient auparavant financés soit par la SAGCS ou d'autres allocations des SBE et des Subventions APE.

POINT NO 5.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Budget 2018-2019 – Dotation du personnel d'entretien

CONTEXTE

Selon la convention collective des membres du personnel de l'entretien (SCFP), lorsqu'il y a une réduction du nombre de postes réguliers ou une réduction de plus de deux heures de travail par semaine, le processus de mise à pied est déclenché. De plus, quand les heures du personnel d'entretien sont augmentées, les postes doivent être affichés. Ces changements entraînent donc du déplacement du personnel entre les écoles et les autres lieux du travail du Conseil selon les modalités prévues à la convention collective. Ce processus ardu peut prendre quelques mois à compléter. Afin de s'assurer de son succès, la communication avec le syndicat est cruciale. Il est très difficile de déclencher ce processus de dotation durant la période estivale étant donné que les directions d'école et les superviseurs sont généralement en vacances.

Afin de minimiser l'impact sur les écoles et d'assurer une mise en place pour la fin août, il est recommandé que le processus de dotation du personnel d'entretien débute au mois de mai de chaque année. La première étape du processus de dotation est l'approbation du budget.

Une formule équitable et conservatrice est utilisée pour la répartition du nombre d'heures et du nombre de membres du personnel d'entretien par lieu de travail.

SITUATION ACTUELLE

L'annexe A présente la dotation du personnel d'entretien alloué par école ou par site pour l'année scolaire 2018-2019.

L'allocation proposée pour l'année 2018-2019 comprend l'ajout de 3,0 postes de concierge en chef, 2,0 postes de concierge et 2,375 postes de nettoyeurs pour les nouvelles écoles de Bowmanville et Bayview-Nord, et 1,0 poste pour l'édifice Toronto-Est. Il peut y avoir de légers ajustements à certaines écoles pour refléter la fluctuation d'effectifs, l'ajout de garderies ou de programmes avant et après l'école ainsi que pour l'ajout ou le retrait de portatives.

Un poste sera assigné au besoin pour adresser des situations particulières telles que l'ajout de superficie (portatives).

Le changement net à la dotation du personnel d'entretien représente une addition de 7,375 postes au montant de 451 000 \$.

POINT NO 5.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 sur « Budget 2018-2019 – dotation du personnel d'entretien » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la dotation du personnel d'entretien pour l'année 2018-2019 tel que présenté à l'annexe A.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

La directrice des ressources humaines
Marie-Josée Smith

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Martin Bertrand

**Dotation du personnel d'entretien - palier élémentaire
Budget 2018-2019
En ETP (Equivalent temps plein)**

	Effectifs d'élèves Mat-8			Budget 2017-2018						Budget 2018-2019			
	17-18		18-19	Budget			Révisé			Budget 2018-2019			Ajout (Retrait)
	Budget	Révisé	Budget	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	
Simcoe													
La Pinède	138	124	129	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
La Source	335	322	315	1,000	-	1,625	1,000	-	1,625	1,000	-	1,500	(0,125)
Le Caron élém.	35	52	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roméo-Dallaire élém.	98	76	78	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Joseph	178	195	201	1,000	-	0,750	1,000	-	0,750	1,000	-	0,875	0,125
Durham													
Antonine-Maillet	201	199	165	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	1,000	-	0,750	(0,250)
Bowmanville	-	-	69	-	-	-	-	-	-	1,000	-	0,500	1,500
Ronald-Marion Mat-6	267	281	287	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ronald-Marion 7-8	96	108	104	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
York													
La Fontaine	132	140	140	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
La Moraine	164	191	160	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
Norval-Morrisseau élém.	50	71	69	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Toronto													
Alexandre-Dumas	178	201	195	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	-
Bayview Nord	-	-	139	-	-	-	-	-	-	1,000	-	0,500	1,500
Charles-Sauriol	346	346	370	1,000	-	2,625	1,000	-	3,000	1,000	-	3,000	-
Collège français élém.	117	118	134	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Étienne-Brûlé élém.	172	164	167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Félix-Leclerc	200	206	187	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	-
Gabrielle-Roy	276	283	286	1,000	-	2,500	1,000	-	2,500	1,000	-	2,500	-
Jeanne-Lajoie	508	533	425	1,000	-	3,000	1,000	-	3,500	1,000	-	2,750	(0,750)
La Mosaïque	489	488	501	1,000	-	2,625	1,000	-	2,625	1,000	-	2,625	-
Laure-Rièse	214	212	287	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	-
Mathieu-Da-Costa	225	233	188	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	1,000	-	0,750	(0,125)
Micheline-Saint-Cyr	88	80	96	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
Pierre-Elliott-Trudeau	379	395	402	1,000	-	2,000	1,000	-	2,000	1,000	-	2,000	-
Toronto Ouest élém.	124	143	170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dufferin Peel													
Carrefour des jeunes	378	406	409	1,000	-	2,000	1,000	-	2,000	1,000	-	2,000	-
Horizon Jeunesse	181	177	192	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	-
Jeunes sans frontières élém.	214	222	219	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Flambeau	277	263	265	1,000	-	1,625	1,000	-	1,625	1,000	-	1,625	-
Quatre-Rivières	181	176	182	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	1,000	-	1,500	0,500
Halton													
Du Chêne	116	127	127	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	-
Gaétan-Gervais élém.	91	76	64	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Patricia-Picknell	213	234	226	1,000	-	0,750	1,000	-	0,750	1,000	-	0,750	-

**Dotation du personnel d'entretien - palier élémentaire
Budget 2018-2019
En ETP (Equivalent temps plein)**

	Effectifs d'élèves Mat-8			Budget 2017-2018						Budget 2018-2019			
	17-18		18-19	Budget			Révisé			Budget 2018-2019			Ajout (Retrait)
	Budget	Révisé	Budget	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	
Renaissance	220	223	221	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	-
Hamilton													
Georges-P.-Vanier élém.	63	69	80				-	-	-	-	-	-	-
Pavillon de la jeunesse	247	268	265	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	1,000	-	0,875	-
Guelph													
L'Odyssée	117	144	148	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
Waterloo													
L'Harmonie	368	359	364	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	-
Niagara													
Champlain	75	84	83	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
Confédération élém.	54	54	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LaMarsh	158	156	159	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	1,000	-	1,000	-
L'Héritage	131	137	138	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	1,000	-	0,500	-
Nouvel Horizon	138	139	132	1,000	-	0,625	1,000	-	0,625	1,000	-	0,625	-
London													
Gabriel-Dumont élém.	154	160	174	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Pommeraie	223	245	252	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	-
La Tamise	313	312	317	1,000	-	1,875	1,000	-	1,875	1,000	-	2,000	0,125
Marie-Curie	281	270	264	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	1,000	-	1,000	(0,500)
Lambton/Kent													
Franco-Jeunesse élém.	21	26	32				-	-	-	-	-	-	-
Les Rapides	145	145	138	1,000	-	0,750	1,000	-	0,750	1,000	-	0,750	-
Windsor													
Lamothe-Cadillac élém.	63	60	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Envolée	205	227	215	1,000	-	2,500	1,000	-	2,500	1,000	-	2,500	-
Louise-Charron	97	79	83	1,000	-	0,625	1,000	-	0,625	1,000	-	0,625	-
Autres													
Édifice Appian	-	-	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-
À assigner	-	-	-	-	-	2,000	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 734	9 999	10 160	36,000	1,000	46,750	36,000	1,000	45,625	38,000	1,000	45,625	2,000

**Dotation du personnel d'entretien - palier secondaire
Budget 2018-2019
En ETP (Equivalent temps plein)**

	Effectifs d'élèves 9-12			Budget 2017-2018						Budget 2018-2019			
	17-18		18-19	Budget			Révisé			Budget 2018-2019			Ajout (Retrait)
	Budget	Révisé	Budget	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	Concierge Chef	Concierge	Nettoyeur	
Simcoe													
Le Caron	115	118	125	1,000	1,000	0,500	1,000	1,000	0,500	1,000	1,000	0,500	-
Roméo-Dallaire	124	118	108	1,000	-	1,750	1,000	-	1,750	1,000	-	1,625	(0,125)
Durham													
Ronald-Marion	149	151	176	1,000	1,000	2,500	1,000	1,000	2,500	1,000	1,000	2,500	-
York													
Norval-Morrisseau	91	95	112	1,000	-	0,875	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	-
Grand Toronto													
Collège français	177	164	147	1,000	-	1,750	1,000	-	1,750	1,000	-	1,625	(0,125)
Étienne-Brûlé	292	291	293	1,000	1,000	2,000	1,000	1,000	2,000	1,000	1,000	2,000	-
Toronto Ouest	138	161	182	-	-	-	-	-	-	1,000	1,000	1,500	3,500
Dufferin Peel													
Jeunes sans frontières	358	368	381	1,000	1,000	2,000	1,000	1,000	2,000	1,000	1,000	2,500	0,500
Halton													
Gaétan-Gervais	73	85	104	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	-
Hamilton													
Georges-P.-Vanier	111	109	116	1,000	-	2,000	1,000	-	2,000	1,000	-	1,875	(0,125)
Niagara													
Confédération	62	43	55	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	-
London													
Gabriel-Dumont	126	154	173	1,000	-	1,500	1,000	-	1,625	1,000	-	1,750	0,125
Lambton/Kent													
Franco-Jeunesse	24	28	32	-	1,000	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-
Windsor													
Lamothe-Cadillac	112	105	110	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	1,000	-	1,500	-
Autres													
Siège social	-	-	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-
Bureau de Welland	-	-	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-
Centre de formation Brampton	-	-	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-	1,000	-	-
Édifice Toronto-Est											1,000		1,000
À assigner	-	-	-	-	-	-	-	-	0,375	-	-	1,000	0,625
Total	1 952	1 990	2 114	12,000	9,000	18,875	12,000	9,000	20,000	13,000	11,000	22,375	5,375

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : COMITÉS D'ADMISSION

Les comités d'admission suivants ont eu lieu, dans les écoles listées ci-dessous, pour l'admission d'élèves non ayants-droits :

RÉGION CENTRE				
<i>Date</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves</i>		
		<i>Évalués</i>	<i>Non admis</i>	<i>Admis</i>
31 janvier 2018	École élémentaire Carrefour des jeunes	3		3
1er février 2018	École Ronald-Marion	1		1
13 février 2018	École élémentaire Jeanne-Lajoie	6		6
15 février 2018	École élémentaire Carrefour des jeunes	1		1
23 février 2018	École élémentaire La Mosaïque	3		3
23 février 2018	École Ronald-Marion	2		2
26 février 2018	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2		2
26 février 2018	École Ronald-Marion	1		1
28 février 2018	École Ronald-Marion	2		2
1er mars 2018	École élémentaire Félix-Leclerc	1		1
1er mars 2018	École secondaire Jeunes sans frontières	2		2
2 mars 2018	École élémentaire Jeanne-Lajoie	2		2
6 mars 2018	École élémentaire La Mosaïque	1		1
6 mars 2018	École Ronald-Marion	1		1
7 mars 2018	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2		2
8 mars 2018	École élémentaire Carrefour des jeunes	2		2
8 mars 2018	École secondaire Jeunes sans frontières	1		1
19 mars 2018	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	1		1
22 mars 2018	École élémentaire Horizon Jeunesse	2		2
22 mars 2018	École élémentaire Mathieu-da-Costa	7	2	5
22 mars 2018	Collège français	2		2
27 mars 2018	École élémentaire Le Flambeau	2		2
28 mars 2018	Académie de la Moraine	1		1
28 mars 2018	École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2		2
29 mars 2018	École élémentaire Mathieu-da-Costa	3		3
3 avril 2018	Académie Alexandre-Dumas	7		7
3 avril 2018	École élémentaire Jeanne-Lajoie	6		6
3 avril 2018	École élémentaire La Mosaïque	2		2
3 avril 2018	École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	1		1
Total		69	2	67

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

RÉGION NORD

<i>Date</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves</i>		
		<i>Évalués</i>	<i>Non admis</i>	<i>Admis</i>
10 avril 2018	École élémentaire La Source	6		6
10 avril 2018	École publique Saint-Joseph	4		4
Total		10	0	10

RÉGION SUD

<i>Date</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves</i>		
		<i>Évalués</i>	<i>Non admis</i>	<i>Admis</i>
3 mars 2018	École élémentaire du Chêne	1		1
6 mars 2018	École élémentaire Patricia-Picknell	1		1
19 mars 2018	École élémentaire Patricia-Picknell	1		1
20 mars 2018	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	1		1
20 mars 2018	École secondaire Georges-P.-Vanier	1		1
22 mars 2018	École élémentaire Renaissance	1		1
5 avril 2018	École élémentaire du Chêne	2		2
5 avril 2018	École élémentaire Pavillon de la jeunesse	4		4
10 avril 2018	École élémentaire du Chêne	2		2
Total		14	0	14

RÉGION SUD-OUEST

<i>Date</i>	<i>Écoles</i>	<i>Élèves</i>		
		<i>Évalués</i>	<i>Non admis</i>	<i>Admis</i>
16 février 2018	École élémentaire Les Rapides	7		7
26 février 2018	École élémentaire La Pommeraie	7		7
7 mars 2018	Académie de la Tamise	1		1
7 mars 2018	École élémentaire L'Odysée	4		4
21 mars 2018	École élémentaire Marie-Curie	5		5
22 mars 2018	École élémentaire L'Harmonie	6		6
23 mars 2018	École élémentaire Marie-Curie	4		4
23 mars 2018	École secondaire Gabriel-Dumont	1		1
5 avril 2018	École élémentaire L'Envolée	2		2
Total		37	0	37

IL EST RECOMMANDÉ:

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 sur les comités d'admission soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'admission de ces élèves.

POINT NO 5.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Préparé par :

La surintendante exécutive de l'éducation,
Sylvie Longo

Les surintendances de l'éducation,
Michel Laverdière
Sébastien Fontaine
Sylvain Landriault

L'adjointe à la surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 5.2.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,04 sur le bénévolat dans les écoles

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde a une politique sur le bénévolat dans les écoles, qui est en vigueur depuis mars 2003. La politique 3,04 sur le bénévolat dans les écoles a été mise à jour à l'automne 2017 et envoyée en consultation en janvier et février 2018.

Situation actuelle

Vous trouverez à l'annexe A, la politique révisée.
Pendant la phase de consultation, quelques suggestions ont été soumises pour considération (voir le tableau à l'annexe B). Certaines de ces suggestions ont été intégrées à la politique.

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 intitulé *Révision de la politique 3,04 sur le bénévolat dans les écoles* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 3,04 – Bénévolat dans les écoles soit approuvée comme présentée.

Préparé par :
L'adjointe à la surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j. Annexe A – politique révisée 3,04 – Bénévolat dans les écoles
Annexe B – commentaires sur la politique

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 1 de 9

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Mis en forme : Non Surlignage

- a) ~~Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que l'apport de différents membres de la communauté peut contribuer non seulement à enrichir les programmes éducatifs de l'école, mais aussi à atteindre les objectifs visés par ~~la~~ les politiques d'aménagement linguistique du ministère de l'éducation de l'Ontario et de participation des parents du Ministère de l'éducation de l'Ontario-~~
- b)a) Le Conseil reconnaît que la participation des parents, tuteurs, tutrices et des membres de la communauté contribue à la réussite scolaire des élèves et à la vitalité de l'école dans sa communauté.
- b)b) Le Conseil désire mieux faire comprendre les programmes et les services éducatifs de l'école aux membres de la communauté, afin qu'ils puissent prêter assistance aux élèves.
- c)c) Le Conseil estime que le bénévolat apporte aux personnes qui le pratiquent la satisfaction d'avoir rendu service tout en leur permettant d'acquérir de l'expérience et de favoriser leur épanouissement personnel.

2. BUTS

Le bénévolat à l'école a comme but :

- d'appuyer l'école dans sa mission envers la réussite des élèves qui la fréquentent tant sur le plan académique que linguistique et culturel ;
- de promouvoir et valoriser la langue et la culture françaises ;
- de donner aux élèves et au personnel l'occasion de développer des liens avec la communauté ;
- d'encourager l'intégration de bénévoles aux programmes d'études afin d'améliorer le rendement de l'élève ;
- d'offrir à chaque élève la possibilité de s'épanouir dans un milieu francophone en lui fournissant maintes occasions de construire son identité linguistique et culturelle au sein de sa communauté.

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 2 de 9

3. PLACE DES BÉNÉVOLES

- 3.1 Les bénévoles peuvent, sous la direction d'école et avec la coopération du personnel, exercer des fonctions de soutien à l'école.
- 3.2 Les bénévoles ne sont pas des membres du personnel de l'école. Ainsi, leurs tâches doivent compléter et non pas remplacer, les fonctions de ceux-ci.
- 3.3 Les bénévoles doivent respecter les politiques et les directives administratives du Conseil.

4. SÉLECTION DES BÉNÉVOLES

- 4.1 Chaque école mettra en place un processus de sélection des bénévoles dans le but d'assurer la protection des élèves. Une priorité sera accordée aux bénévoles qui peuvent s'exprimer en français.
- 4.2 Le processus comprend les éléments suivants :
 - au moins une rencontre avec la direction d'école ;
 - le *Formulaire de demande d'inscription et de renseignements généraux* rempli par la personne bénévole qui offre ses services (Annexe A) ;
 - la vérification des références, le cas échéant (Annexe B) (~~Se se~~ référer au paragraphe 4.3) ;
 - la vérification ~~du casier judiciaire des antécédents criminels~~, le cas échéant (~~Se se~~ référer aux paragraphes 4.3 et 4.4) ~~→~~
~~une copie du certificat d'assurance automobile, si la personne bénévole transporte des élèves à bord de son véhicule personnel (Annexe D).~~
- 4.3 Vérification des références et du casier judiciaire des antécédents criminels

Pour déterminer si une vérification des références et ~~du casier judiciaire des antécédents criminels~~ est requise, la direction d'école doit évaluer la candidature selon les deux (2) critères suivants :

Premier critère : Nature du contact avec les élèves

On considère que le contact avec les élèves aura lieu pendant les heures où ils sont ordinairement à l'école ou participent à des activités parascolaires, organisées par l'école et ce, peu importe si les activités ont lieu à l'école ou à l'extérieur.

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Retrait : Gauche : 2,22 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Non Surlignage

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx-2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 3 de 9

La direction d'école **doit** exiger la vérification des références et ~~du casier judiciaire~~ des antécédents criminels lorsque la personne bénévole a des **contacts** avec les élèves **À LA FOIS** :

- **directs** ; et
- **réguliers**.

Contact direct : Il faut distinguer entre **contact direct** et **contact accessoire**. Un contact direct comprend généralement une interaction avec les élèves dans le cadre des fonctions de la personne. Par exemple, une personne bénévole retenue pour appuyer les élèves en lecture soit individuellement ou avec un petit groupe d'élèves, ou une personne bénévole agissant à titre d'entraîneur ou d'entraîneuse pour une équipe sportive a un contact direct et significatif avec les élèves, et l'on s'attend à ce que des rapports étroits soient créés dans le cadre de la prestation de ce service. Il convient de comparer cette situation à celle d'une personne bénévole offrant ses services pour effectuer certaines tâches pour appuyer la direction d'école. Dans ce cas-ci, le contact avec les élèves est accessoire, c'est-à-dire que les services rendus par la personne bénévole n'impliquent pas une interaction directe avec les élèves.

Contact régulier : Il faut faire une distinction entre le **contact régulier** et le **contact sporadique** ou **accidentel**. On considérera qu'il y a un contact régulier lorsque, par exemple, un parent bénévole entre en contact avec les élèves à chaque jour ou lorsque la personne bénévole rencontre différents groupes d'élèves régulièrement. À l'inverse, si le parent bénévole accompagne un groupe d'élèves lors d'une seule sortie éducative, cela constitue un contact sporadique.

Dans les cas où il n'est pas clair si le contact est à la fois direct et régulier, à moins que la personne bénévole ne soit constamment sous la supervision directe et en présence d'une ou d'un employé responsable du Conseil, il faut exiger la vérification des références et ~~du casier judiciaire~~ des antécédents criminels.

Deuxième critère : Degré de supervision de la personne bénévole

La direction d'école **doit** exiger la vérification des références et ~~du casier judiciaire~~ des antécédents criminels de la personne bénévole lorsque le degré de supervision de la personne bénévole est jugé **intermittent ou limité**.

Supervision limitée : avec peu de surveillance d'un membre du personnel dans des aires isolées travaillant avec un ou deux élèves, activités d'entraînement ou autres activités de groupe tenues en dehors de l'école, ou activités nécessitant la manipulation d'argent.

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 4 de 9

Supervision intermittente : sous surveillance intermittente d'un membre du personnel dans des aires isolées travaillant avec des groupes d'élèves.

Supervision directe : sous la surveillance directe d'un membre du personnel dans la salle de classe ou dans les aires communes telles les couloirs, la bibliothèque et le gymnase.

Lorsque la direction d'école estime que l'activité visée est sous supervision directe, elle peut permettre à une personne de faire du bénévolat sans exiger une vérification des références ou ~~du casier judiciaire des antécédents dans~~ scriminels dans la mesure où il a été établi au préalable que la personne bénévole a les compétences et l'expérience recherchées.

4.4 Modalités régissant la vérification ~~du casier judiciaire des antécédents criminels~~

4.4.1 La personne bénévole fait la démarche auprès des autorités policières du lieu de sa résidence et doit suivre les consignes de celles-ci.

~~Lorsque qu'une vérification du casier judiciaire est requise et avant que la personne bénévole ne débute ses activités à l'école, la direction d'école remet à la personne bénévole le Formulaire de consentement pour les bénévoles - CSÉO (Annexe E) et le Formulaire de paiement des bénévoles - CSÉO (Annexe F).~~

Mis en forme : Non Surlignage

4.4.2 ~~La personne bénévole doit remplir ces deux (2) formulaires, suivre les directives qui y sont indiquées et les faire parvenir à la Corporation des Services en éducation de l'Ontario (CSÉO) pour que cette dernière fasse la vérification de son casier judiciaire. La vérification du casier judiciaire de la personne bénévole par la CSÉO peut prendre jusqu'à 20 jours ouvrables. doit payer les frais exigés par les autorités policières.~~

Mis en forme : Non Surlignage

4.4.3 ~~La personne bénévole doit payer les frais de vérification exigés par la CSÉO. Le Conseil remboursera les frais encourus par la personne bénévole uniquement si, après vérification par la CSÉO, son casier judiciaire est vierge et que les pièces justificative originales sont présentées. Pour obtenir le remboursement des frais, la personne bénévole présente le relevé émis (copie originale) ainsi que le reçu/pièce justificative à la direction de l'école. Aucune photocopie ne sera acceptée. La direction d'école doit vérifier que la personne détient un rapport négatif.~~

Mis en forme : Non Surlignage

4.4.4 ~~La direction de l'école ou sa déléguée prend une photocopie du relevé des antécédents criminels pour ses dossiers et remet l'original à la personne bénévole. Pour obtenir le remboursement des frais, la personne bénévole présente la carte d'identité et le reçu émis par la CSÉO (copie originale) à la direction d'école. Aucune photocopie ne sera acceptée. Le ou la secrétaire~~

Mis en forme : Non Surlignage

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 5 de 9

- d'école remplit le ~~Formulaire de demande de remboursement – personnes bénévoles~~ (Annexe G), le fait signer par la direction d'école et rembourse directement la personne bénévole en utilisant le numéro de compte 9140.
- 4.4.5 Le ou la secrétaire d'école remplit le ~~Formulaire de demande de remboursement – personnes bénévoles~~ (Annexe C), le fait signer par la direction d'école et rembourse directement la personne bénévole (par chèque). ~~Le ou la secrétaire d'école prend une photocopie de la carte d'identité pour ses dossiers et remet l'original à la personne bénévole.~~
- 4.4.6 ~~Si la personne bénévole a un casier judiciaire vierge, la CSÉO lui émettra une carte d'identité valable pour trois (3) ans.~~
- 4.4.7 ~~Avant d'admettre la personne bénévole à l'école, la direction doit vérifier que celle-ci détient une carte d'identité valable, émise par la CSÉO.~~
- 4.4.8 ~~À la date d'expiration de la carte d'identité, la direction d'école demandera à la personne bénévole de renouveler sa carte d'identité en se conformant de nouveau aux modalités de vérification du casier judiciaire. Tout bénévole doit soumettre annuellement à la direction de l'école son formulaire annuel de déclaration d'infraction (Annexe AD), au plus tard, le 30 septembre de chaque année pendant laquelle elle ou il est bénévole au Conseil.~~

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Taquets de tabulation : 3,25 cm, Gauche

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Non Surlignage

5. ATTENTES ET OBLIGATIONS ENVERS L'ÉCOLE

- 5.1 Rapport entre bénévoles et membres du personnel
- 5.1.1 Le recours aux services de bénévoles par le personnel est un privilège.
- 5.1.2 La direction d'école devra s'assurer que les membres du personnel sont disposés à collaborer avec les bénévoles.
- 5.1.3 Le placement des bénévoles est la responsabilité de la direction d'école. La direction d'école coordonne l'assignation des tâches des bénévoles.

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 6 de 9

5.2 Compétence

~~5.2~~

- 5.2.1 Tout bénévole doit être capable de communiquer en français à l'école là où il y a contact direct avec les élèves. La compétence linguistique exigée en français doit correspondre aux tâches à accomplir par la personne bénévole et à la nature de l'activité. On doit donc tenir compte s'il s'agit de bénévolat éducatif ou communautaire. Le but de cette compétence est d'assurer le milieu de vie le plus francophone possible sans exclure les parents qui ne parlent pas le français. Le jumelage des parents pourrait favoriser cette inclusion.
- 5.2.2 Tout bénévole doit respecter le caractère ~~non confessionnel~~ laïque des écoles du ~~u~~ Conseil.
- 5.2.3 Toute autre compétence, exigée par le travail à accomplir, sera déterminée par la direction d'école.

5.3 Orientation et formation

- 5.3.1 La direction d'école s'assure que chaque bénévole puisse bénéficier, si nécessaire, de formation pour être en mesure d'effectuer les tâches qui lui seront assignées. La direction d'école doit revoir avec toute personne bénévole : le code de conduite de l'école, les mesures d'urgence, les politiques et les directives administratives pertinentes du Conseil.

5.4 Confidentialité

- 5.4.1 Les bénévoles indiqueront leur engagement au respect de la confidentialité au formulaire à l'annexe A. Cette exigence est une condition de participation au programme de bénévolat du Conseil.
- 5.4.2 La divulgation de renseignements confidentiels entraînera la cessation immédiate des services de la personne bénévole.

5.5 Supervision

- 5.5.1 Chaque bénévole relève de la direction d'école.

5.6 Registre

- 5.6.1 Les bénévoles signent le registre ~~des présences~~ au secrétariat de l'école en arrivant et en quittant l'école.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Suspendu : 1,5 cm, Taquets de tabulation : 3,25 cm, Gauche + Pas à 2,22 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,9 cm, Sans numérotation ni puces

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 7 de 9

~~5.6.1~~

~~5.6.2~~ Les bénévoles remplissent le registre (annexe C) qui est placé au bureau.

Mis en forme : Retrait : Gauche : -1,42 cm

5.7 — Code de conduite et code de tenue vestimentaire

5.7.1 — Comme le personnel, les bénévoles sont tenus de respecter le code de conduite de l'école et le code de tenue vestimentaire.

5.7.1

— Renvoi

5.8

5.7.2

5.8.1 — La direction d'école mettra fin à l'offre de services des bénévoles qui n'observent pas les politiques et directives administratives du Conseil ou le code de conduite de l'école et les règlements de l'école ou qui n'effectuent pas les tâches assignées de façon satisfaisante.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Suspendu : 1,5 cm, Hiérarchisation + Niveau : 3 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 1,9 cm + Retrait : 1,9 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,9 cm

Mis en forme : Retrait : Suspendu : 0,52 cm, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 7 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 1,75 cm, Gauche

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 1,75 cm, Gauche

Mis en forme : Gauche, Retrait : Gauche : 1,75 cm, Suspendu : 1,5 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 2,22 cm, Gauche

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

Entrée en vigueur le 22 mars 2003

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

5.7.3

5.9 — Transport des élèves par une personne bénévole

5.9.1 La direction de l'école peut autoriser qu'une personne bénévole transporte des élèves dans son véhicule personnel pour une sortie éducative. Dans ce cas, la politique 3,26 sur les sorties éducatives s'applique.

5.10 Assurance responsabilité civile

5.8 et assurance automobile

5.8.1 Assurance responsabilité civile 5.10.1

La personne bénévole bénéficie de l'assurance responsabilité civile générale du Conseil qui vise à la protéger contre toute responsabilité légale en rapport avec un acte de négligence ou un défaut d'agir comme l'aurait fait une personne prudente, lequel cause des blessures physiques ou des dommages matériels à une autre partie. Tous sont couverts lorsqu'ils ou elles agissent dans le cadre de leurs responsabilités telles que définies par le Conseil. Cette assurance ne couvre pas des actions illégales.

5.8.2 Assurance automobile pour les véhicules personnels utilisés lors de sorties éducatives

Conformément à la Loi de l'Ontario, la couverture d'assurance détenue par le ou la propriétaire du véhicule est considérée comme l'assurance en première ligne et s'appliquerait avant toute autre assurance. L'assurance d'excédent du Conseil pour les automobiles du non-propriétaire s'appliquerait uniquement lorsque le montant du sinistre excéderait la limite d'assurance détenue par le ou la titulaire de la police d'assurance automobile et, dans un tel cas, l'assurance couvrirait seulement le montant excédentaire de la limite établie à 20 000 000 \$.

Si le recours à un véhicule personnel pour le transport d'élèves lors de sorties éducatives d'école n'a lieu qu'à l'occasion et peu fréquemment, l'assurance automobile dont le véhicule est assorti couvre automatiquement son ou sa propriétaire et les conducteurs autorisés.

Si le véhicule personnel est régulièrement utilisé pour le transport d'élèves, le ou la propriétaire du véhicule doit alors en aviser son agent, courtier ou assureur et demander à ce qu'un intercalaire soit annexé à la police afin d'étendre la protection de l'assurance à cet usage.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,75 cm, Suspendu : 0,52 cm, Taquets de tabulation : 1,27 cm, Tabulation de liste + 1,75 cm, Gauche

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,75 cm, Suspendu : 1 cm, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 7 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 1,75 cm, Gauche + Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Taquets de tabulation : 1,75 cm, Gauche

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Suspendu : 1,5 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Suspendu : 1,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,75 cm, Suspendu : 1,5 cm

Mis en forme : Gauche, Retrait : Suspendu : 1,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,2 cm, Sans numérotation ni puces

LE BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

Approuvée le 22 mars 2003

~~Entrée en vigueur le 22 mars 2003~~

Modifiée le 3 mars 2007

Révisée ~~xx 2017~~ le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2021-2022

Page 9 de 9

5.8.3 — Limites de protection de l'assurance pour les bénévoles

~~Nous exigeons que les bénévoles aient une assurance automobile d'un montant minimal de 2 000 000 \$ en matière de responsabilité civile.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,25 cm, Taquets de tabulation : Pas à 2,22 cm

Références

Guide des sorties éducatives

[\(\[http://cyberadmin.csdcs.on.ca/ducation/Guide%20des%20sorties%20éducatives_aout%202017.pdf\]\(http://cyberadmin.csdcs.on.ca/ducation/Guide%20des%20sorties%20éducatives_aout%202017.pdf\)\)](http://cyberadmin.csdcs.on.ca/ducation/Guide%20des%20sorties%20éducatives_aout%202017.pdf)

Politique 4,01 sur les antécédents criminels

[\(\[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Politiques/4_01_Antecedents_criminels_politique.pdf\]\(https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Politiques/4_01_Antecedents_criminels_politique.pdf\)\)](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Personnels/P_Politiques/4_01_Antecedents_criminels_politique.pdf)

Politique 3,26 sur les sorties éducatives

[\(\[https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_D_administratives/3_26_Sorties_educatives_dir_adm.pdf\]\(https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_D_administratives/3_26_Sorties_educatives_dir_adm.pdf\)\)](https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_D_administratives/3_26_Sorties_educatives_dir_adm.pdf)

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Gauche

Mis en forme : Police :Gras

Formulaires

Annexe A : Formulaire d'inscription et de renseignements généraux ↗

Annexe B : ~~_~~Formulaire de références ↗~~Annexe C : Compte rendu des heures de bénévolat ↗~~~~Annexe D : Conducteur bénévole — Autorisation de transporter des élèves ↗~~~~Annexe E : Formulaire de consentement pour les bénévoles — CSÉO ↗~~~~Annexe F : Formulaire de paiement des bénévoles — CSÉO ↗~~Annexe ~~G~~ C : ~~_~~Formulaire de demande de remboursement — Bénévoles_

Annexe D : Formulaire annuel de déclaration d'infraction ↗

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Surlignage

POINT NO 5.2.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

AUCUN COMMENTAIRE

POLITIQUE 3,04 –BÉNÉVOLAT DANS LES ÉCOLES

PRINCIPES DIRECTEURS	Ajouter 1c) bon pour la santé mentale
BUTS	
PLACE DES BÉNÉVOLES	
SÉLECTION DES BÉNÉVOLES	4.1 et 4.2 Si c'est pour travailler avec des élèves, la qualité du français est très importante. Le mentionner en priorité.
Premier critère : Nature de contact avec les élèves	Je crois fortement que toute personne qui travaille ou entre dans une école pour appuyer qui que ce soit doit avoir une vérification d'antécédents judiciaires. Même chose pour accompagner dans une sortie ou un voyage. On entend trop d'histoires d'horreur.
Deuxième critère : Degré de supervision de la personne bénévole	
Modalités régissant la vérification	Dans les écoles anglaises, on rembourse les frais pour obtenir ce papier.
ATTENTES ET OBLIGATIONS ENVERS L'ÉCOLE	C'est un privilège pour les gens de pouvoir entrer dans l'école. On devrait pouvoir choisir, pour le bien des élèves. Parfois, des parents veulent être là pour veiller aux intérêts de leurs enfants.
Rapport entre bénévoles et membres du personnel	
Compétences	
Orientation et formation	Le conseil/école devrait aussi former les bénévoles pour les lockdown/feux – Très important
'	Attention à assurer que les parents qui font du bénévolat ne devraient pas divulguer des informations aux autres parents, même s'ils les

POINT NO 5.2.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

	<p>connaissent et s'il s'agit de leurs enfants. On ne peut pas donner des renseignements tant académiques que comportementaux. C'est confidentiel.</p> <p>5.4.1 : ha oui ? Jamais vu !</p>
Supervision	
Registre	<p>Il devrait y avoir une étiquette qui indique qu'ils sont bénévoles pour la journée, pas seulement visiteur. Pas la même chose ! Code de conduite et code de tenue vestimentaire lors des sorties et des présences à l'école.</p>
Renvoi	
Transport des élèves par une personne bénévole	
Assurance responsabilité civile	

POINT NO 5.2.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique 3,08 Admission des élèves

Préambule

La politique et les directives administratives 3,08 *Admission des élèves* approuvées le 17 décembre 1997 et révisées le 28 novembre 2009 ont fait l'objet d'une révision. La version ébauche de cette politique et directives administratives a été envoyée pour consultation auprès des instances habituelles.

Situation actuelle

Pendant la période de consultation se terminant le 27 janvier 2018 aucun commentaire n'a été reçu.

Vous trouverez à l'annexe A, la version finale de la politique pour approbation.

Pour accéder à l'ancienne politique, cliquer sur le lien :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_Politiques/3_08_Admission_des_Eleves_politique.pdf

Les directives administratives à l'annexe B sont présentées à titre de renseignement.

Pour accéder aux anciennes directives administratives, cliquer sur le lien :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_D_administratives/3_08_Admission_des_Eleves_dir_adm.pdf

POINT NO 5.2.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 20 avril 2018 intitulé *Politique 3,08 Admission des élèves* soit reçu.

Que le Conseil approuve la politique *3,08 Admission des élèves* telle que présentée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j.

ÉDUCATION ET ÉCOLES

Politique n° 3,08

ADMISSION DES ÉLÈVES

Approuvée le 17 décembre 1997

Révisée le 28 novembre 2009

Révisée le 20 avril 2018

Prochaine révision en 2020-2021

Page 1 de 2

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

La politique d'admission du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) repose sur les principes d'inclusion, d'équité, de transparence et d'ouverture; elle contribue aussi à la vitalité et au maintien du caractère particulier de l'école laïque de langue française et intègre l'esprit réparateur prévu par la *Charte canadienne des droits et libertés*, et des lois ontariennes suivantes: *Loi sur les services en français*, de l'Ontario, *Loi sur l'éducation* de l'Ontario.

1. Tout enfant, dont les parents, tuteurs ou tutrices sont des ayants-droits au sens de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et contribuables des écoles publiques ou élève adulte relevant de la juridiction du Conseil, est admissible à une école de langue française qui relève du Conseil en vertu de la *Loi sur l'éducation*.
2. Cette politique s'applique également à l'élève non résident en vertu d'un achat de service d'éducation par un conseil scolaire avoisinant.
3. Le parent, tuteur ou tutrice qui satisfait aux critères des paragraphes 23(1) et 23(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés* sera reconnu, pour les fins de ce document, à titre d'ayant droit.

L'admission aux écoles du Conseil est régie par les modalités prévues dans la présente politique :

1. Admission des élèves francophones à une école de langue française

L'élève est admis conformément aux exigences prévues par la *Loi sur l'éducation*, y compris les critères de résidence.

2. Admission à une école de langue française des élèves adultes et des élèves dont les parents, tuteurs ou tutrices ne sont pas des ayants droit selon la définition de la *Loi sur l'éducation* et de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

- a) Si des parents, tuteurs ou tutrices au nom d'une ou d'un élève ou des élèves adultes qui ne sont pas ayants droit font la demande d'admission à une école de langue française du Conseil, la direction de l'école rencontre les parents, tuteurs ou tutrices et l'enfant ou l'élève adulte dans le but de recueillir des renseignements. Les documents nécessaires pour la demande peuvent comprendre : une attestation de l'âge de l'élève, une attestation du lieu de résidence de l'élève ou des parents, le dossier scolaire de l'élève, le carnet d'immunisation de l'élève, tout autre document utile au traitement de la demande, comme le bulletin ou le relevé de notes. L'enfant se soumet à une évaluation de compétence linguistique. Selon les résultats de l'évaluation, la demande est transmise à un comité d'admission ou elle est refusée.

ADMISSION DES ÉLÈVES

Page 2 de 2

b) L'admission de l'élève se fait soit par l'entremise d'un comité d'admission accéléré ou d'un comité d'admission régulier.

c) Tout comité d'admission est composé des personnes suivantes :

- i) l'agente ou de l'agent de supervision francophone à l'emploi du Conseil;
- ii) la direction de l'école où la demande d'admission est présentée;
- iii) un enseignant ou d'une enseignante qui dispense son enseignement en français dans l'école où la demande d'admission est présentée.

c) La décision du comité d'admission est finale et sans appel.

3. Critères d'admission

a) Les membres du comité s'assurent que l'élève comprend, parle, lise et écrive le français, selon les attentes d'un enfant de son âge et son niveau de scolarité.

- Communication orale
- Communication écrite
- Compréhension en lecture

b) L'engagement des parents, tuteurs ou tutrice, et de l'élève s'évalue en fonction des éléments suivants :

- i) Les parents, tuteurs ou tutrices s'assurent que le français soit une langue parlée au foyer et que l'élève soit en mesure de recevoir l'appui nécessaire à la maison;
- ii) Les parents, tuteurs ou tutrices et l'élève démontrent de l'intérêt et de la motivation à faire partie d'une école de langue française;
- iii) L'élève s'engage à employer la langue française à l'école ;
- iv) Les parents, tuteurs ou tutrices acceptent que la langue d'enseignement et de communication à l'école et avec le foyer soit le français.

RÉFÉRENCES

- *Charte canadienne des droits et libertés*, article 23.
- *Loi sur l'éducation*, LRO 1990 c E.2, telle que modifiée.
- Politique/Programmes No 148, ministère de l'Éducation de l'Ontario, avril 2009

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,08****ADMISSION DES ÉLÈVES****Approuvées le 17 décembre 1997****Révisées le 28 novembre 2009****Révisées le 20 avril 2018****Prochaine révision en 2020-2021**

Page 1 de 7

Admission des élèves d'âge scolaire

Le parent, tuteur ou tutrice a l'obligation de voir à ce que son enfant fréquente l'école jusqu'à l'âge de 18 ans, à moins qu'il n'en soit légalement exempté.

Le Conseil a l'obligation d'accueillir les élèves âgés de 6 à 21 ans.

ADMISSION DES ÉLÈVES SELON L'ÂGE

Le Conseil admet en première année en septembre les enfants qui, au 31 décembre de la même année, ont 6 ans.

Le Conseil offre aussi dans ses écoles élémentaires un programme à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants et admet les enfants selon le critère d'âge suivant :

- Le Conseil admet au jardin d'enfants en septembre, les enfants qui, au 31 décembre de la même année ont 5 ans.
- Le Conseil admet à la maternelle en septembre les enfants qui, au 31 décembre de la même année, ont 4 ans.

L'inscription à la maternelle ou au jardin d'enfants n'est pas obligatoire. Toutefois, une fois que l'enfant est inscrit, le parent, tuteur ou tutrice de l'enfant veille à ce qu'il ou elle fréquente l'école conformément aux modalités prévues par la *Loi sur l'éducation*, à moins que l'enfant bénéficie d'une dispense au sens de la *Loi*.

Demande d'admission hors-zone

Dans le cas où un parent, tuteur ou tutrice se présente pour faire une demande d'admission dans une école qui n'est pas son école de fréquentation scolaire, la direction de l'école doit diriger le parent, tuteur ou tutrice à l'école de fréquentation de sa zone scolaire pour faire une demande d'admission. Une fois qu'un élève est admis, le parent, tuteur ou tutrice peut faire une demande de fréquentation hors-zone qui sera reçue par le bureau de la surintendance.

Admission avec inscription automatique

ADMISSION D'ÉLÈVE DONT LE PARENT, TUTEUR OU TUTRICE EST UN AYANT-DROIT SELON L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

En résumé, un enfant a droit à une éducation en langue française si un des parents, tuteurs ou tutrices est citoyen canadien :

ADMISSION DES ÉLÈVES

-
- dont la première langue apprise et encore comprise est le français ; ou
 - qui a reçu son instruction, au niveau primaire, en français au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone de la province; ou
 - dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire en français au Canada.

Admission par un processus de comité d'admission*ADMISSION D'ÉLÈVE DONT LE PARENT, TUTEUR OU TUTRICE N'EST PAS UN AYANT DROIT AU SENS DE L'ARTICLE 23 DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS*

- Le Conseil peut, par l'entremise d'un comité d'admission, admettre dans ses écoles les enfants de parents, tuteurs ou tutrices qui ne satisfont pas aux conditions pour fréquenter une école de langue française selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Comité d'admission:

Le comité d'admission a pour but de déterminer la capacité de l'élève à fonctionner dans un système scolaire de langue française afin de s'assurer du bien-être et de la réussite scolaire de l'élève.

Composition du comité d'admission

- a) Tout comité d'admission est composé des personnes suivantes :
- i) l'agente ou de l'agent de supervision francophone à l'emploi du Conseil;
 - ii) la direction de l'école où la demande d'admission est présentée;
 - iii) une enseignante ou un enseignant qui dispense son enseignement en français dans l'école où la demande d'admission est présentée.

Le Conseil reconnaît deux types de comité d'admission

- 1) le comité d'admission accéléré.
- 2) le comité d'admission régulier.

DEMANDE D'ADMISSION

Lorsque le parent, tuteur ou tutrice demande l'admission de son enfant à la direction d'école, elle ou il doit remplir et signer un formulaire de demande d'admission (annexe A). La direction doit déterminer, selon le cas, le type de comité à mettre en place.

ADMISSION DES ÉLÈVES**1 Le comité d'admission accéléré :**

Le Conseil reconnaît que dans certains cas, l'école de langue française est un choix évident pour le bien-être et la réussite scolaire de l'élève.

Le Conseil prévoit donc un processus d'admission accéléré pour les cas suivants :

- 1) un élève issu de l'immigration francophone dont le parent, tuteur ou tutrice et l'enfant parlent la langue française mais ne sont pas ayants droit. Dans la plupart des cas, il s'agit de personnes d'expression française, en provenance d'un pays où le français est la ou une des langues officielles.
- 2) un élève dont les grands-parents ont le statut d'ayant droit; et le parent, tuteur ou tutrice ou l'enfant parlent la langue française mais ne sont pas ayants droit.*
* Certains francophones, tant en Ontario qu'ailleurs au Canada, n'ont pas eu accès à une éducation en langue française et ils ont ainsi perdu leurs droits constitutionnels. Afin de réparer ces préjudices du passé, le Conseil peut aussi admettre dans ses écoles l'élève dont le parent, tuteur ou tutrice ne parlent plus couramment le français mais dont un des grands-parents était un ayant droit.
- 3) un élève dont le parent, tuteur ou tutrice **et** l'enfant parlent la langue française mais n'ont pas le statut d'ayant droit au sens de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Procédures pour le comité d'admission accéléré :**Entrevue initiale**

La direction d'école explique les rôles et responsabilités du comité d'admission et spécifie qu'une recommandation de ce comité est nécessaire pour l'admission à l'école.

La direction d'école discute avec le parent, tuteur ou tutrice pour s'assurer que ce dernier comprenne le mandat de l'école de langue française de même que les valeurs du Conseil scolaire Viamonde.

La direction présente le formulaire d'engagement des parents, tuteurs ou tutrices envers la mission de l'école de langue française, le parent tuteur ou tutrice doit en prendre connaissance et y apposer sa signature.

La direction recueille les renseignements supplémentaires suivants :

- l'expérience dans un programme scolaire francophone (bulletin ou relevé de notes);
- l'intérêt et la motivation de l'élève à poursuivre son éducation en français;
- l'intérêt, la motivation et l'engagement du parent, tuteur ou tutrice face à l'éducation de langue française;
- l'appui linguistique à la maison, si nécessaire, pour faciliter l'intégration de l'élève au milieu scolaire francophone.

Confirmation des compétences linguistiques

Une évaluation des compétences linguistiques (communication orale, communication écrite, compréhension de lecture) sera administrée, au besoin, à l'élève, selon l'âge et le niveau de scolarité, afin d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue française.

La direction d'école ou un membre du personnel enseignant évalue le travail de l'élève.

Une fois les évaluations requises complétées, seuls les résultats sont communiqués aux parents, tuteurs ou tutrices et aucune copie des évaluations ne leur sera remise.

RECOMMANDATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE ET DÉCISION DU COMITÉ D'ADMISSION ACCÉLÉRÉ

L'équipe-école présente sa recommandation sur l'admission de l'élève à l'agente ou l'agent de supervision.

L'agente ou l'agent de supervision approuve la recommandation.

2 Le comité d'admission régulier :

Le comité d'admission régulier est le comité d'admission qui doit être mis en place dans tous les cas, autres que les cas identifiés pour le comité d'admission accéléré.

Procédures pour le comité d'admission régulier :**Entrevue initiale**

La direction d'école explique les rôles et responsabilités du comité d'admission et spécifie qu'une recommandation de ce comité est nécessaire pour l'admission à l'école.

La direction d'école informe aussi le parent, tuteur ou tutrice que le français étant la langue de communication et d'administration du Conseil et de ses écoles, le comité d'admission s'attendra à ce que, dans la mesure du possible, la rencontre puisse se dérouler en français.

La direction d'école discute avec le parent, tuteur ou tutrice pour s'assurer que ce dernier comprenne le mandat de l'école de langue française de même que les valeurs du Conseil scolaire Viamonde.

La direction recueille les renseignements supplémentaires suivants :

- l'expérience dans un programme scolaire francophone (bulletin ou relevé de notes);
- l'intérêt et la motivation de l'élève à poursuivre son éducation en français;
- l'intérêt, la motivation l'engagement du parent, tuteur ou tutrice face à l'éducation de langue française;
- l'appui linguistique à la maison pour faciliter l'intégration de l'élève au milieu scolaire.

ADMISSION DES ÉLÈVES

À la suite de l'entrevue initiale, s'il y a désir de poursuivre la démarche d'admission, l'enfant devra se soumettre à une évaluation de compétence linguistique avant la rencontre officielle avec le comité d'admission.

Confirmation des compétences linguistiques

Une évaluation des compétences linguistiques (communication orale, communication écrite, compréhension de lecture) sera administrée à l'élève, selon l'âge et le niveau de scolarité, afin d'évaluer le niveau de maîtrise de la langue française.

La direction d'école ou un membre du personnel enseignant évalue le travail de l'élève.

Une fois les évaluations requises complétées, seuls les résultats sont communiqués aux parents, tuteurs ou tutrices. Les copies ne leur sont pas remises.

RECOMMANDATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE

Si l'évaluation confirme les compétences linguistiques de l'élève, la direction en avise les parents, tuteurs ou tutrices et la demande est transmise au comité d'admission.

Si l'évaluation de l'élève ne satisfait pas aux attentes, la direction d'école avise les parents, tuteurs ou tutrices du refus de l'admission. Il est important de noter que si la demande d'admission est refusée, elle s'applique à l'ensemble des écoles du Conseil. Une nouvelle demande d'admission ne peut être reçue que dans le cas où de nouveaux renseignements pertinents s'ajoutent à la demande originale, et ce, dans n'importe quelle école du Conseil.

Malgré le refus d'admission, si les parents, tuteurs ou tutrices désirent poursuivre la demande d'admission, la direction d'école convoque le comité d'admission.

RÉUNION DU COMITÉ D'ADMISSION RÉGULIER

Les membres du comité d'admission régulier se réunissent pour examiner la demande d'admission.

Lors de la rencontre du comité d'admission :

- les membres du comité sont présentés
- les résultats de l'évaluation des compétences linguistiques sont partagés
- le résumé de l'entrevue est partagé
- le rôle et les responsabilités des parents face à l'école de langue française sont discutés.

La direction présente le formulaire d'engagement des parents, tuteurs ou tutrices envers la mission de l'école de langue française, le parent tuteur ou tutrice doit en prendre connaissance et y apposer sa signature.

Pour assurer un suivi et une intégration de l'élève à l'école dans des délais raisonnables, l'agente ou l'agent de supervision peut participer à la rencontre du comité d'admission par audioconférence ou vidéoconférence plutôt qu'en personne.

ADMISSION DES ÉLÈVES**À LA SUITE DU COMITÉ D'ADMISSION ACCÉLÉRÉ OU RÉGULIER**

La direction d'école envoie une lettre aux parents, tuteurs ou tutrices l'informant de la recommandation ou du refus d'admission.

La décision du Comité d'admission accéléré ou régulier est finale et sans droit d'appel.

Une liste des refus est conservée et mise à jour par le Conseil et est disponible pour consultation par les directions d'école.

Un rapport du nombre d'élèves admis est présenté à chacune des réunions régulières du Conseil.

CAS PARTICULIERS :

Un comité d'admission peut aussi avoir lieu, sur demande du parent, tuteur ou tutrice, dans le cas de :

- Élèves allophones (nouveaux arrivants) qui ne parlent ni l'une ni l'autre des deux langues officielles du pays.
- Élève en provenance d'un autre pays participant au programme d'éducation internationale selon les modalités administratives du Conseil.

Formulaire :

Demande d'admission, annexe A;

Annexe A



Confidentiel une fois rempli

DEMANDE D'ADMISSION

Note

Les parents, tuteurs ou tutrices qui ne sont pas des ayants droits et qui veulent inscrire leur enfant à une école du Conseil doivent faire une demande d'admission au nom de l'élève en vue d'être convoqués par un comité d'admission qui examinera la demande. Cette procédure s'applique également à l'élève adulte qui n'est pas un ayant droit.

1. Renseignements généraux

Nom de l'enfant (en caractères d'imprimerie)	Prénom	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de naissance (joindre un certificat)
Année d'études actuelle	Nom de l'école actuelle		Admission demandée pour (date)
Nom du parent, tuteur ou tutrice (en caractères d'imprimerie)			
Adresse :		Téléphone (à la maison)	
		Téléphone (au travail)	
À la maison, l'enfant parle surtout* <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autres _____			
Frères et sœurs (Nom, prénom)	Âges	Écoles du Conseil où une demande d'admission a été faite pour ces élèves	
_____	_____	_____	
_____	_____	_____	
_____	_____	_____	

*Tous les enfants d'âge scolaire d'une même famille devront se soumettre à une évaluation de compétences linguistiques avant la rencontre officielle avec le comité d'admission.

2. Raison de la demande (à remplir par le parent, tuteur, tutrice ou de l'élève adulte)

Signature du parent, tuteur, tutrice ou de l'élève adulte	Date
---	------

Réservé à la direction d'école

<input type="checkbox"/> Demande référée à un comité d'admission régulier	<input type="checkbox"/> Demande référée à un comité d'admission accéléré
Signature de la direction	Date

Conformément à l'article 29 (2), de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et de la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demandés par l'entremise de ce formulaire permettront de déterminer l'admissibilité de l'enfant à une école du Conseil. Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O., 1990, chap. E.2, art. 34, paragraphes 289 (1) et 302 (1). Pour toute question relative à la collecte de ces renseignements, prière de vous adresser au Service de l'éducation au n° (416) 614-5908.

Distribution : Original - École

Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,34 sur la tenue vestimentaire

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde possède une politique sur la tenue vestimentaire, qui est en vigueur depuis janvier 2002. La politique 3,34 sur la tenue vestimentaire a été mise à jour à l'automne 2017 et envoyée en consultation en janvier et février 2018.

Situation actuelle

Vous trouverez à l'annexe A, la politique révisée. Pendant la phase de consultation, quelques suggestions ont été soumises pour considération (voir le tableau à l'annexe B). Certaines de ces suggestions ont été intégrées à la politique.

À titre de renseignement, voici le lien ci-après pour accéder à la politique ainsi que les directives administratives actuellement en vigueur :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_Politiques/3_34_Tenue_vestimentaire_appropriee_politique.pdf

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Politiques_du_conseil/Education_et_ecoles/EetE_D_administratives/3_34_Tenue_vestimentaire_appropriee_dir_adm.pdf

Il est recommandé :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 intitulé *Révision de la politique 3,34 sur la tenue vestimentaire* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique 3,34 - Tenue vestimentaire soit approuvée telle que présentée.

Préparé par :
L'adjointe à la surintendance de l'éducation,
Tricia Verreault

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p. j. Politique révisée 3,34 – Tenue vestimentaire
Annexe B – commentaires sur la politique

TENUE VESTIMENTAIRE APPROPRIÉE

Approuvée le 26 janvier 2002

Révisée le 27 avril 2013

Révisée le 20 avril 2018

Prochaine révision en ~~2015~~2021-2016~~2022~~

Page 1 de 4

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Normal, Taquets de tabulation : Pas à 4,29 cm

Mis en forme : Police :Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Français (Canada)

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) valorise la richesse que constitue la diversité culturelle et ethnique des élèves et des membres du personnel qui œuvrent au sein de ses écoles et de ses bureaux administratifs.

Le Conseil reconnaît qu'il a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire qui favorise le respect d'autrui, des différences culturelles, ethniques et religieuses.

Le Conseil reconnaît qu'une tenue vestimentaire appropriée contribue à créer une atmosphère de respect, à promouvoir la fierté et le sentiment d'appartenance, et ce, tant dans les écoles que dans les bureaux administratifs.

En vertu de l'article 302 de la *Loi sur l'éducation* et de la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, chaque école est dans l'obligation de développer un code sur la tenue vestimentaire appropriée. Pour l'école qui désire mettre en place le port d'uniforme, le processus est précisé.

DÉFINITIONS**Code de tenue vestimentaire**

S'entend d'un ensemble de règles qui définissent la tenue vestimentaire dans une école ou d'un lieu fréquenté par tout élève ou membre du personnel du Conseil.

Tenue vestimentaire appropriée

~~1- S'entend comme l'ensemble des vêtements et des accessoires particuliers qui font partie de l'habillement accepté à l'école et aux bureaux administratifs.~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Uniforme

~~2- S'entend de toute tenue vestimentaire appropriée approuvée et semblable pour l'ensemble des élèves de l'école, tant dans un modèle spécifié que dans des couleurs prédéterminées.~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Forte majorité

~~a) Chaque famille a droit à un sondage, et ce, basé sur la résidence principale de l'enfant.~~

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

~~b) Une forte majorité est définie comme étant un taux de réponse de 85 % et plus des familles de l'école.~~

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

~~c) Chaque famille a droit à un sondage, et ce, basé sur la résidence principale de l'enfant.~~

Pour imposer le port d'uniforme, 85 % et plus des familles de l'école doivent répondre de façon positive au sondage sur le port de l'uniforme.

MODALITÉS

TENUE VESTIMENTAIRE **APPROPRIÉE**

Page 2 de 4

1. Chaque école du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) doit, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et le personnel de l'école, adopter et mettre en vigueur un code de tenue vestimentaire.
2. Le code de tenue vestimentaire doit s'appliquer sans égard au genre.
3. En vertu de l'article 302 de la Loi sur l'éducation et la Loi 2000 sur la sécurité dans les écoles, chaque école doit élaborer un code de tenue vestimentaire.
4. En vertu de la politique et des directives administratives n° 3,15 Équité et Éducation inclusive, Annexe A, section viii Tenue vestimentaire, chaque école doit accorder des accommodements raisonnables aux élèves en ce qui concerne les vêtements portés pour des motifs religieux.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1,25 cm, Taquets de tabulation : 1,27 cm, Tabulation de liste + Pas à 0,82 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,25 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Non Surlignage

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 1,25 cm, Taquets de tabulation : 1,27 cm, Tabulation de liste + Pas à 0,82 cm

CONSULTATION

La direction de chaque école, en consultation avec le conseil d'école, ~~les parents, tuteurs ou tutrices,~~ les élèves et les membres du personnel, doit développer et mettre en œuvre un code de tenue vestimentaire **appropriée** à l'école conformément à la politique du Conseil. La consultation peut se faire par le biais d'un sondage ou peut faire partie de la consultation habituelle pour le code de vie de l'école.

~~Un sondage élaboré par le Conseil sera distribué à chaque famille de l'école. La direction d'école communique par écrit les résultats du sondage aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel.~~

TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~

Page 3 de 4

~~De plus, la~~ direction de chaque école peut, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et les membres du personnel distribuer un sondage sur le port de l'uniforme. Si une forte majorité des parents, tuteurs ou tutrices de l'école sont d'accord (85 % et plus des familles de l'école), le port de l'uniforme est accepté comme code de tenue vestimentaire.

Si le port de l'uniforme est accepté, la direction d'école doit aussi, en consultation avec le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, les élèves et le personnel, développer une deuxième section du code de tenue vestimentaire appropriée pour les élèves dont les parents, tuteurs ou tutrices ont demandé par écrit que leur enfant soit exempté du port de l'uniforme.

CODE DE TENUE VESTIMENTAIRE

Le code de tenue vestimentaire de l'école définira la tenue vestimentaire appropriée et fournira un encadrement qui assure le respect des coutumes et des mœurs des différents groupes ethniques ou religieux. Une fois adoptée, le code de tenue vestimentaire s'appliquera à l'ensemble des élèves et des membres du personnel.

Accommodements

Lorsque l'uniforme fait partie du code de tenue vestimentaire, l'élève peut faire une demande d'accommodement en vertu de la politique et des directives administratives n° 3,15 Équité et Education inclusive, Annexe A, section viii Tenue vestimentaire.

Mis en forme : Non Surlignage

~~Tenue vestimentaire appropriée~~ Conformité

- a) Tout élève et tout membre du personnel doivent se conformer au code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ adopté par l'école. La direction de l'école, en consultation avec les membres du personnel, décidera des mesures progressives qui seront imposées pour le non-respect du code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~.
- b) ~~Toutefois, si~~ Si le port de l'uniforme est accepté, les conséquences stipulées dans le code ~~de vie de l'école~~ de vie de l'école seront appliquées. ~~Pour les élèves dont les parents ont demandé par écrit des accommodements, ceux-ci seront pris en considération.~~ Pour les élèves dont les parents ont demandé par écrit des accommodements, ceux-ci seront pris en considération.
- c) ~~Aucune mesure disciplinaire ne sera imposée à l'élève qui est exempté du port de l'uniforme.~~

Port de l'uniforme : ~~Abordabilité~~ abordabilité et flexibilité

Si le port de l'uniforme est adopté comme tenue vestimentaire ~~appropriée~~ par une école, le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ de l'école doit prévoir un mécanisme pour aider les familles qui n'ont pas les moyens financiers de se prévaloir d'uniformes pour leurs enfants. Les fonds ne peuvent pas être pris du budget de l'école.

TENUE VESTIMENTAIRE ~~APPROPRIÉE~~

Page 4 de 4

Flexibilité

Le choix de style, de couleur, de tissu de l'uniforme doit donner suffisamment de flexibilité à chaque famille. Le choix du fournisseur devient la décision du parent.

~~Révision~~ **RÉVISION**

a) Le code de tenue vestimentaire ~~appropriée~~ sera revu par le conseil d'école, ~~les parents, tuteurs ou tutrices,~~ les membres du ~~_____~~ personnel et les élèves annuellement.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

b) La possibilité de faire le sondage sur le port de l'uniforme sera revue par le conseil d'école, les parents, tuteurs ou tutrices, le personnel et les élèves ~~à la demande du conseil d'école. Le processus de consultation, une fois mené auprès de la communauté scolaire, ne peut être répété avant~~ au moins ~~tous les~~ cinq ans.

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Exemption

~~Lorsque l'uniforme fait partie du code de tenue vestimentaire appropriée, l'élève peut être exempté du port de l'uniforme en vertu de la politique et des directives administratives n° 3,15 Équité et Éducation inclusive, Annexe A, section viii Tenue vestimentaire.~~

POINT NO 5.2.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR



ANNEXE B

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

POLITIQUE 3,34 –TENUE VESTIMENTAIRE APPROPRIÉE

PRÉAMBULE	
DÉFINITIONS	Développé tous les ans et ensuite plus bas on demande de revoir annuellement
Code de tenue vestimentaire	
Uniforme	
Forte majorité	On questionne le 85% - pourquoi 85% Je considère suffisant le 85 % et plus de familles.
MODALITÉS	Ajout : Le code vestimentaire s'applique sans égard au genre. Par ceci, nous entendons qu'il ne devrait pas y avoir de règlements différents pour les garçons et pour les filles.
CONSULTATION	Je ne voudrais d'écusson avec le logo du conseil ou de l'école. S'il y a lieu d'avoir un uniforme simple et facile à trouver pour les parents.
CODE DE TENUE VESTIMENTAIRE	
Exemption	
Conformité	
Port de l'uniforme : Abordabilité et flexibilité	C'est bien que les familles qui n'ont pas les moyens financiers soient aidées. Les fonds viennent d'où ? Ils ne peuvent pas venir du budget de l'école ... du conseil des parents ?
RÉVISION	Annuellement, comme pour le sondage pour l'uniforme.
AUTRES COMMENTAIRES	Au niveau des directives admin : Sous la rubrique «Définition», point no 3 : besoin d'autres exemples, la longueur des shorts, les bretelles ? Est-ce acceptable de demander une certaine épaisseur de bretelle ?

POINT NO 5.2.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Révision de la politique 3,35 *Devoirs*

Préambule

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que les devoirs sont un élément intégral de l'éducation et qu'ils constituent une activité permettant le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail des élèves. Cette *Politique* a pour but de définir la notion de devoir et les critères à respecter.

Situation actuelle

Le Conseil scolaire Viamonde possède déjà une politique sur *les Devoirs* approuvée et mise en vigueur depuis le 14 juin 2002. Le Conseil est tenu de revoir ses politiques et ses directives administratives régulièrement. La politique 3,35, en annexe A, a été revue en 2014 et a fait l'objet d'une autre révision cette année. Aucune modification n'a été apportée à la politique. Les directives administratives en annexe B vous sont présentées à titre de renseignement.

Processus

Une fois l'ébauche de la politique 3,35 *Devoirs* approuvée par le Conseil, celle-ci sera présentée pour consultation auprès des instances habituelles. À la suite de cette consultation, la politique révisée sera présentée à une date ultérieure, pour l'approbation du Conseil et sa mise en vigueur.

Il est recommandé :

Que le rapport en date du 20 avril 2018 intitulé *Révision de la politique 3,35 Devoirs* soit reçu.

QUE la politique révisée soit envoyée aux instances habituelles, à des fins de consultation.

Préparé par :
La surintendante exécutive de l'éducation,
Sylvie Longo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p.j.

DEVOIRS**Approuvée le 14 juin 2002****Révisée le 30 mai 2014****Révisée le 19 mars 2018****Prochaine révision en 2021-2022**

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que les devoirs sont un élément intégral de l'éducation et qu'ils constituent une activité permettant le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail auprès des élèves.

Définition : Un devoir est une activité d'apprentissage planifiée et conçue pour permettre aux élèves de consolider les connaissances et les compétences acquises en salle de classe, de mettre en pratique les stratégies d'apprentissage, de renforcer les concepts enseignés, de se préparer à un apprentissage futur et de développer des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail telles que l'utilisation du français oral, la fiabilité, le sens de l'organisation, l'autonomie, l'esprit de collaboration, le sens de l'initiative et l'autorégulation.

ÉNONCÉ

Le Conseil considère que les devoirs à la maison :

- font partie de l'expérience d'apprentissage de l'élève;
- correspondent à une intention pédagogique définie qui découle du programme scolaire de l'élève et qui est lié aux attentes du curriculum;
- doivent comprendre divers types d'activités qui conviennent à l'âge, au niveau de développement, au style d'apprentissage et aux besoins individuels de l'élève;
- doivent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins des élèves en difficulté d'apprentissage;
- se situent dans l'un des types suivants : à compléter, pratique, préparation, prolongement ou création;
- appuient l'évaluation au service de l'apprentissage et donc doivent être vérifiés ou corrigés par l'enseignante ou l'enseignant dans des délais raisonnables;
- permettent aux élèves d'assumer la responsabilité de leur apprentissage personnel, compte tenu de leur âge et de leurs capacités;
- favorisent l'implication des parents dans l'apprentissage de leur enfant;
- ne sont pas assignés comme punition, ni comme mesure disciplinaire;
- ne se limitent pas aux tâches papier et crayon;
- ne nécessitent aucune ressource, ni technologie particulières auxquelles l'élève n'aurait pas accès.

Le Conseil estime que les parents, tuteurs ou tutrices ainsi que le personnel enseignant sont responsables de la réussite scolaire de leurs enfants ou de leurs élèves et doivent participer activement au processus d'apprentissage, y compris aux devoirs.

Le Conseil considère qu'il est essentiel que le personnel des écoles ainsi que les parents, tuteurs ou tutrices soient informés et qu'ils connaissent leur rôle et leurs responsabilités en ce qui a trait aux devoirs.

ÉDUCATION ET ÉCOLES**Directives administratives n° 3,35****DEVOIRS****Approuvées le 14 juin 2002****Révisées le 30 mai 2014****Révisées le 19 mars 2018****Prochaine révision en 2021-2022**

Page 1 de 4

Les directives administratives sur les devoirs ont pour but de fournir une interprétation commune de la mise en œuvre de la politique et de préciser les rôles et responsabilités des divers partenaires.

DÉFINITION DES DEVOIRS

Un devoir est une activité d'apprentissage planifiée et conçue pour permettre aux élèves de consolider les connaissances et les compétences acquises en salle de classe, de mettre en pratique les stratégies d'apprentissage, de renforcer les concepts enseignés, de se préparer à un apprentissage futur et de développer des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail telles que l'utilisation du français oral, la fiabilité, le sens de l'organisation, l'autonomie, l'esprit de collaboration, le sens de l'initiative et l'autorégulation.

DEVOIRS EFFICACES

Afin d'être efficaces, les devoirs :

- sont enrichissants, stimulants et pertinents pour l'élève;
- ne constituent pas nécessairement une tâche quotidienne, mais sont assignés de façon régulière et uniforme;
- sont planifiés pour éviter la surcharge de travail chez les élèves;
- sont énoncés clairement par l'enseignante ou l'enseignant et compris par les élèves;
- répondent aux principes de la différenciation pédagogique;
- tiennent compte des engagements parascolaires et familiaux et des activités reliées à d'autres cours;
- comprennent divers types d'activités, adaptés aux besoins de chaque élève;
- ne sont pas assignés comme punition ou mesure disciplinaire;
- nécessitent un suivi, dans un délai raisonnable, de la part de l'enseignante ou de l'enseignant;
- reflètent les attentes du curriculum, le caractère non confessionnel du Conseil et de ses écoles et la diversité de sa communauté scolaire;
- impliquent les parents, tuteurs ou tutrices dans l'apprentissage de leur enfant, mais n'exigent pas une contribution excessive de leur part.

DEVOIRS

TYPES DE DEVOIRS

TYPE	DÉFINITION	RÉSULTAT ESCOMPTÉ
À compléter	Un devoir assigné à la suite d'un enseignement, débuté en classe et qui se poursuit à la maison.	Permet à l'élève d'être à jour afin de suivre la programmation scolaire.
Pratique	Un devoir qui permet de réviser et renforcer les compétences et concepts étudiés en classe.	Permet à l'élève de mettre en application, de manière indépendante, les compétences nouvellement acquises.
Préparation	Un devoir qui prépare l'élève à un sujet ou concept qui sera bientôt abordé en classe.	Permet à l'élève de recueillir de l'information sur un sujet donné ou d'un apprentissage et de s'y préparer.
Prolongement /création	Un devoir qui permet d'appliquer la matière, vue en classe, à de nouvelles situations.	Permet à l'élève de résoudre des problèmes et de développer des capacités de pensée créative et critique.

TEMPS MOYEN RECOMMANDÉ

Maternelle et jardin d'enfants <i>En maternelle et jardin d'enfants, l'apprentissage en dehors de la classe doit comprendre le jeu, la conversation, l'écoute, la découverte et la lecture en famille de textes de langue française. Le personnel enseignant peut offrir des suggestions et des ressources pour des activités d'apprentissage facultatives en dehors de la classe.</i>	On ne doit pas donner des devoirs aux élèves de maternelle et jardin d'enfants.
Primaire (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année)	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes par jour.
Moyen (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année)	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 40 minutes par jour.
Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e année)	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 60 minutes par jour.
Secondaire intermédiaire (9 ^e et 10 ^e année)	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes par cours, par jour.
Secondaire supérieur (11 ^e et 12 ^e année)	La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 30 minutes par cours, par jour.

DEVOIRS

Page 3 de 4

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Dans la mesure du possible, les devoirs ne doivent pas être assignés avant les vacances (congé des Fêtes, semaine de relâche) ou avant la fin de semaine, à l'exclusion des projets et des travaux d'envergure assignés longtemps à l'avance. Toutefois, il demeure possible d'assigner avant la fin de semaine des devoirs ayant comme échéance le jeudi qui suit.
- Si un devoir à la maison exige un travail d'équipe, la distance entre les foyers des élèves et les ressources disponibles dans le foyer de chaque élève et dans la municipalité où habite l'élève doivent être prises en ligne de compte. Dans la mesure du possible, le travail d'équipe devrait se faire en salle de classe.
- Les devoirs à la maison ne nécessitent pas de technologies ou de ressources particulières auxquelles l'élève n'aurait pas accès.
- Lors d'une absence prolongée d'un élève à la suite d'une décision volontaire des parents, tuteurs ou tutrices, le personnel enseignant n'est pas tenu de fournir des activités de travail ou des devoirs détaillés. Lors d'absence prolongée pour raison de maladie, les parents, tuteurs ou tutrices devraient communiquer avec la direction d'école afin de discuter des options possibles.

RESPONSABILITÉS

La direction doit :

- revoir la politique et les directives administratives sur les devoirs avec le personnel enseignant, les parents, tuteurs ou tutrices en début d'année scolaire;
- harmoniser les pratiques en matière de devoirs au sein de l'école;
- fournir les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre uniforme des pratiques en matière de devoirs, comme, par exemple, l'utilisation de l'agenda électronique, la promotion de l'utilisation du service d'aide aux devoirs notamment SOS Devoirs.

Le personnel enseignant doit :

- encourager et appuyer les parents, tuteurs ou tutrices et l'élève dans la mise en place d'une routine efficace de travail à domicile;
- expliquer à l'élève le but et l'importance du devoir et son lien avec le programme scolaire;
- enseigner les compétences nécessaires à la réalisation des devoirs (p.ex., organisation du matériel, gestion du temps, résolution de problèmes);
- préparer divers types d'activités qui conviennent à l'âge, au niveau de développement, au style d'apprentissage et aux besoins individuels de l'élève;
- adapter ou modifier les devoirs en fonction des besoins des élèves en difficulté d'apprentissage;
- préparer des activités qui se situent dans l'une des composantes suivantes : prolongement, pratique, préparation, création;
- préparer des activités que l'élève peut réaliser de façon autonome;

DEVOIRS

-
- vérifier, contrôler et donner de la rétroaction régulière et assidue afin d'assurer l'apprentissage continu de l'élève;
 - rendre compte des habiletés de travail de l'élève quant à la réalisation des devoirs, dans la section réservée à l'évaluation des habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail;
 - consulter les autres membres du personnel enseignant afin d'éviter une surcharge de travail chez les élèves;
 - utiliser les devoirs comme un outil pour développer et appuyer l'apprentissage et non comme conséquence disciplinaire.

Les parents, tuteurs ou tutrices doivent :

- encourager la lecture en français et y participer dans la mesure du possible;
- se renseigner sur les attentes à l'égard des devoirs;
- s'attendre à ce que leurs enfants leur présentent leurs devoirs et les complètent assidûment;
- encourager et appuyer les enfants dans leurs devoirs sans pour autant faire le devoir pour leurs enfants;
- offrir à la maison, dans la mesure du possible, un milieu propice à l'exécution des devoirs;
- fixer chaque jour un moment déterminé pour faire les devoirs;
- tenir compte du temps alloué aux devoirs et mettre fin à l'exécution de ceux-ci lorsque vient l'heure du coucher;
- communiquer avec le personnel enseignant lorsque leurs enfants rencontrent régulièrement des défis à faire les devoirs.

L'élève doit :

- s'assurer de bien comprendre les devoirs et les consignes qui y sont reliées;
- demander, au besoin, de l'aide ou des clarifications auprès du personnel enseignant;
- gérer son emploi du temps et le matériel nécessaire quant à la réalisation des devoirs;
- faire ses devoirs régulièrement et avec soin.

POINT NO 5.2.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Abrogation Politique 3,10 – Enseignement des grandes religions et pratiques religieuses*

ANTÉCÉDENTS

La politique 3,10, *Enseignement des grandes religions et pratiques religieuses*, a été rédigée en 1999. Elle porte sur les conditions régissant l'enseignement des grandes religions dans les écoles du Conseil et sur l'utilisation des locaux du Conseil pour fins de pratiques religieuses durant les heures de classes.

SITUATION ACTUELLE

En conformité à la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* et à la note Politique/Programme no 119 du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le Conseil a rédigé en 2010 la politique 3,15, *Équité et éducation inclusive*, qui régit le caractère inclusif du curriculum (enseignement et évaluation) de même que la pratique de la prière dans ses écoles. De même, la politique 2,04, *Utilisation ou location des installations scolaires*, adoptée en 2011, encadre le fonctionnement lié à l'utilisation des locaux du Conseil. Ces deux politiques, et les directives administratives qui en découlent, ont fait l'objet de mises à jour ponctuelles qui rendent désuète la politique 3,10.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018, *Abrogation Politique 3,10 – Enseignement des grandes religions et pratiques religieuses* soit reçu.

QUE l'abrogation de la politique 3,10 soit approuvée.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Sylvain Landriault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 6 (2017-2018) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 6 le 27 février 2018 de 17 h 30 à 18 h 05 dans la salle du Conseil sous la présidence de conseiller Guérin, président du comité.

Membres présents :

Dans la salle du Conseil :

M. François Guérin, membre du Conseil, CSViamonde (président du comité)
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Wahid Beheit, membre représentant La Clé d'La Baie

Par audioconférence

M^{me} Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences
M. Denis Trudel, conseiller scolaire, membre suppléant pour conseiller Rochefort

Membres absentes :

M^{me} Julie Goulet, représentante du Centre francophone de Toronto
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde
M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Marguerite Schabas, représentante Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Jacqueline Levasseur, directrice des services aux élèves
M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED (par vidéoconférence)
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_27_fevrier_2018.pdf Votre comité vous informe :

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

1. Qu'il a reçu des renseignements sur deux projets de recherche-action utilisant des outils de technologie qui se dérouleront ce printemps dans les écoles du Conseil.

Le premier projet est mené par une équipe du laboratoire «Inclusive Media and Design Centre» de l'université Ryerson. Le projet Webmoti est un système qui offre une présence à distance et des interactions multisensorielles afin que des élèves avec un TSA puissent maintenir une présence sociale, visuelle et auditive à l'école à partir de la maison.

Messieurs Pierre Séguin et Hervé Saint-Louis, deux membres de l'équipe Brillé ont présenté le deuxième projet de recherche-action aux membres du CCED. L'université de Toronto est associée à la collecte et l'analyse des données. Voici ci-après le lien qui vous donnera des renseignements complémentaires sur ce projet.

https://drive.google.com/file/d/1AMEYBpF-JyKPGWD54hACsvUzVb7vjwQ_/view?usp=sharing

2. Qu'il a reçu une lettre provenant du Conseil scolaire Franco-Nord portant sur la stratégie pour les élèves ayant des besoins particuliers.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 6 du CCED (2017-2018) soit reçu.

**Le surintendant de l'éducation
par intérim,**

Le président du comité,

Michel Laverdière

François Guérin

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 7 (2017-2018) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre n° 7 le 27 février 2018 de 18 h 15 à 18 h 55 dans la salle du Conseil sous la présidence de conseiller Guérin, coprésident du comité.

Membres présents :

Dans la salle du Conseil :

M. François Guérin, membre du Conseil, CSViamonde (président du comité)
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Wahid Beheit, membre représentant La Clé d'La Baie

Par audioconférence

M^{me} Kosita Musabye, représentante du Programme de soutien en milieu scolaire au Hamilton Health Sciences
M. Denis Trudel, conseiller scolaire, membre suppléant pour conseiller Rochefort

Membres absent(e)s :

M^{me} Julie Goulet, représentante du Centre francophone de Toronto
M^{me} Chloë Robert, membre du Conseil, CSViamonde
M. Yvon Rochefort, membre du Conseil, CSViamonde
M^{me} Marguerite Schabas, représentante Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

Membres de l'administration présents :

M^{me} Jacqueline Levasseur, directrice des services aux élèves
M^{me} Denyse Berecz, directrice des projets spéciaux et appui en EED (par vidéoconférence)
M. Michel Laverdière, surintendant de l'éducation par intérim
M^{me} Désirée Bigaignon, secrétaire de séances du Conseil

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/odj_27_fevrier_2018.pdf

POINT NO 5.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport et une présentation du surintendant des affaires sur les états financiers 2016-2017 pour l'enfance en difficulté. Un tableau a été présenté comparant les dépenses réelles pour l'enfance en difficulté au budget révisé, et ce, pour la période de septembre 2016 à août 2017.
2. Qu'il a reçu un rapport et une présentation du surintendant des affaires sur le budget révisé pour l'enfance en difficulté, et ce, pour la période de septembre 2017 à août 2018.
3. Qu'il a passé en revue le processus de consultation qui a été développé en vue des préparatifs pour la consultation sur le Plan de l'enfance en difficulté qui doit être revu annuellement tel que décrit dans le Règlement 306 sur les programmes d'enseignement et les services en enfance en difficulté.
Une recommandation du comité est présentée ci-après à cet effet.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 7 du CCED (2017-2018) soit reçu.

QUE le Conseil approuve le plan de consultation du plan annuel de 2017-2018 pour l'enfance en difficulté.

**Le surintendant de l'éducation
par intérim,**

Le président du comité,

Michel Laverdière

François Guérin

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

VERSION RÉVISÉE

Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : SORTIES ÉDUCATIVES

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, listées ci-après, sont prévues aux écoles suivantes :

CHINE

Lieu :	Beijing et Badaling, Chine
École :	École secondaire Georges-P.-Vanier
Date :	1 ^{er} au 13 février 2019
Niveau d'études :	9 ^e à la 12 ^e
Nombre d'élèves :	14
But du voyage :	Voyage humanitaire pour conscientiser les jeunes à la justice sociale et les mener à poser des gestes concrets au niveau local, national et international pour améliorer la vie des autres.
Coût par élève :	4 440,00 \$
Montant défrayé par l'élève :	* 4 440,00 \$
Montant défrayé par l'école :	* des prélèvements de fonds sont prévus à l'école pour réduire le montant défrayé par l'élève.
Montant défrayé par le conseil d'école :	0\$
Montant défrayé par un autre organisme :	0\$
Montant défrayé par une autre subvention :	0\$
Coût total de l'activité :	61 160,00 \$

Québec

Lieu :	Mont-Tremblant, Québec et Ottawa, Ontario
École :	Collège français et l'École secondaire Le Caron
Date :	30 mai au 3 juin 2018
Niveau d'études :	9 ^e à la 12 ^e
Nombre d'élèves :	5
But du voyage :	La grande traversée : activité de cyclisme, en lien avec le leadership et la vie saine.
Coût par élève :	100 \$
Montant défrayé par l'élève :	0\$
Montant défrayé par l'école :	0\$
Montant défrayé par le conseil d'école :	0\$
Montant défrayé par un autre organisme :	0\$
Montant défrayé par une autre subvention :	0\$
Coût total de l'activité :	300 \$ + transport

POINT NO 5.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR

Québec

Lieu :	Gaspésie, Québec
École :	École secondaire Confédération
Date :	23 au 27 juin 2018
Niveau d'études :	10 ^e à la 12 ^e année
Nombre d'élèves :	12
But du voyage :	Voyage récréotouristique et culinaire en Gaspésie par les élèves qui font partie de la Majeure Haute Spécialisation (MHS tourisme et hôtellerie) ainsi que le programme d'excellence en plein air
Coût par élève :	± 1367,00 \$
Montant défrayé par l'élève :	150,00 \$
Montant défrayé par l'école :	3 000 \$ (montant défrayé par le budget central MHS)
Montant défrayé par le conseil d'école :	0\$
Montant défrayé par un autre organisme :	0\$
Montant défrayé par une autre subvention :	11 600 \$ (montant défrayé par les levées de fonds des banquets MHS)
Coût total de l'activité :	16 400,00 \$

Les sorties proposées respectent la politique 3,26 du CS Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 20 avril 2018 *Sorties éducatives* soit reçu.

Que les demandes pour les sorties en Chine et au Québec, dont le présent rapport fait l'objet, soient approuvées.

Préparé par :

La surintendante exécutive de l'éducation,
Sylvie Longo

Les surintendants de l'éducation,
Sébastien Fontaine
Sylvain Landriault

Le surintendant de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 20 avril 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Création de la mission et renouvellement de la vision du Conseil

Situation actuelle

Le Conseil scolaire Viamonde célèbre cette année son 20^e anniversaire de création. En 1998, le Conseil a adopté uniquement une vision pour encadrer son action et celle-ci n'a pas été revue depuis.

Le comité des communications de la table du Conseil a adopté lors de sa rencontre de juin 2017 une résolution mandatant l'administration d'élaborer un processus, d'une part, pour développer un énoncé de mission pour le Conseil et, d'autre part, pour revoir sa vision, et ce, avant le renouvellement du plan stratégique de 2020.

Proposition

Grâce aux biais de sondages et de consultation divers, le Conseil entend recueillir, au cours des prochains mois, l'opinion des élèves, des membres du personnel, des familles, de la communauté et des diverses instances du Conseil afin d'identifier les bases que ce qui deviendra la nouvelle mission et la vision renouvelée du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 20 avril 2018 au sujet de la création de la mission et renouvellement de la vision du Conseil soit reçu.

Que le Conseil adopte le rapport et son annexe au sujet de la création d'une mission et renouvellement de la vision du Conseil scolaire

Préparé par :
La directrice des communications et du marketing,
Claire Francoeur

Présenté par :
Le directeur de l'éducation,
Martin Bertrand

p.j. Calendrier de travail

POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet : Mission et vision du Conseil
Consultation interne et externe
Calendrier de travail

Date prévue	Tâches	Date terminée
20 avril 2018	Approbation du calendrier de travail par le Conseil	20 avril 2018
	Lancement du projet : <ul style="list-style-type: none">• lettre aux familles• blogue aux membres du personnel• lettre aux partenaires communautaires• lettre aux syndicats	30 avril 2018
30 avril	Consultation des comités : <ul style="list-style-type: none">• CPP, CCED et Communication du Conseil	30 avril
1 mai	Envoi d'un sondage : <ul style="list-style-type: none">• à l'ensemble des parents• à l'ensemble du personnel• aux représentants syndicaux Envoi d'un lien au sondage sur la page Facebook du Conseil	15 juin
10 mai	Consultation du Comité de participation des élèves	10 mai
Mai et juin	Consultation des conseils d'école : <ul style="list-style-type: none">• discussion lors de la rencontre du conseil d'école, ou• distribution d'un sondage	15 juin
Mai	Consultation comité de gestion <ul style="list-style-type: none">• directions et directions adjointes des écoles• directions de services	2 mai
Mai	Comité de communication du Conseil <ul style="list-style-type: none">• Consultation auprès des membres	25 mai
Été	Compilation des réponses aux sondages des informations recueillies lors des consultations par le secteur des communications et la direction de l'éducation	31 août

POINT NO 5.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Date prévue	Tâches	Date terminée
21 septembre	Comité de communication du Conseil : <ul style="list-style-type: none">• Discussion des membres du comité sur les constats de la consultation et des sondages• Formulation de recommandations ou pistes de travail	21 septembre
12 octobre	Comité des communications du Conseil : <ul style="list-style-type: none">• Proposition d'une mission et d'une vision	12 octobre
16 novembre	Approbation par le Conseil <ul style="list-style-type: none">• mission et vision du Conseil	16 novembre
19 novembre	Annonce officielle publique de la nouvelle mission et vision	30 novembre

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

27 FEV. 2018

Madame Melinda Chartrand
Présidente
Conseil scolaire catholique MonAvenir et
Monsieur Jean-François L'Heureux
Président
Conseil scolaire Viamonde
110, avenue Drewry
Toronto (Ontario)
M2M 1C8

Madame,
Monsieur,

Je donne suite à votre lettre dans laquelle vous sollicitiez la participation du gouvernement du Canada pour la réalisation d'un projet de centre scolaire à Hamilton, en Ontario. Je vous remercie d'avoir écrit à ce sujet et vous prie d'excuser le temps mis à vous répondre.

Le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires en matière d'éducation. Des discussions sont d'ailleurs en cours avec le gouvernement de l'Ontario, ainsi que les autres gouvernements provinciaux et territoriaux, à propos des demandes de projets complémentaires présentées pour la période de 2017-2018. Les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires seront informés le plus rapidement possible des décisions du gouvernement dans ce dossier.

Comme l'indique le Budget fédéral de 2017, un montant de 80 millions de dollars réparti sur 10 ans sera consacré aux infrastructures éducatives à compter du 1^{er} avril prochain. De cette somme, 4 millions seront retenus pour la période de 2018-2019 à 2020-2021 afin de répondre aux besoins les plus pressants.

.../2

Canada

POINT NO 8.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR

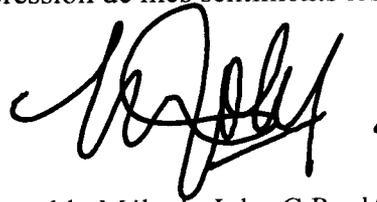
- 2 -

Il importe de souligner que le ministère du Patrimoine canadien dispose de ressources limitées pour répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire relativement à la disponibilité d'espaces communautaires de qualité. Cette réalité touche également les écoles de la minorité. Bien que le Ministère tente chaque année de réaffecter les fonds résiduels non utilisés afin de maximiser ses capacités d'appuyer les provinces et les territoires, les ressources dont il dispose demeurent insuffisantes. Les années 2016 et 2017 auront été à cet égard particulièrement difficiles.

Je me réjouis néanmoins de la collaboration entre les gouvernements fédéral et ontarien au chapitre de l'éducation. En 2016-2017, le gouvernement du Canada aura accordé un soutien supplémentaire de près de 20 millions de dollars aux écoles de langue française de moins de 200 élèves, compte tenu des coûts additionnels liés à la situation géographique des conseils scolaires, de leur taille et de la dispersion des établissements. Nous avons contribué pour plus de 6,5 millions de dollars afin d'accroître la disponibilité des ressources d'apprentissage numérique et pour plus de 3,8 millions de dollars à l'offre de nouveaux services de garde francophones.

Au cours des prochains mois, un nouveau Plan d'action pour les langues officielles sera divulgué. Pour ma part, je suis impatiente de poursuivre les discussions avec le gouvernement de l'Ontario afin de contribuer à l'épanouissement de sa communauté francophone.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée

c.c. Monsieur Sean Casey, député

POINT NO 8.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR

Le 22 janvier, 2018

M. Jean-François L'Heureux
Président du Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto (Ontario)
M6L 2K5

REÇU LE :

22 JAN. 2018

SECTEUR DE LA DPEC

M. L'Heureux,

La présente a pour but de vous informer que j'aimerais inscrire mon enfant dans une école publique de langue française allant de la 7^e à la 12^e année pour la région d'Oshawa dès septembre 2018. Vingt ans après l'ouverture de l'école élémentaire Antonine-Maillet d'Oshawa, on attend tout de même l'accès à un tel programme dans la région de Durham Est et Clarington Ouest.

Étant donné qu'il n'y a pas d'école secondaire publique de langue française dans notre région et que cette responsabilité relève de votre juridiction scolaire, j'aimerais qu'une **session d'information** soit tenue chez nous, dans les plus brefs délais, sur la faisabilité d'ouvrir un tel programme dans ma communauté, alors que d'autres parents profiteraient d'une telle présentation.

Mon enfant est anxieux à savoir où il doit s'inscrire pour septembre 2018. Il a le droit à une éducation française publique dans sa région afin de lui permettre de développer un sentiment d'appartenance, un esprit scolaire dynamique et de maintenir son identité scolaire Franco-Ontarienne. En tant que famille francophone on se doit une éducation en français sans se faire assimiler dans un environnement anglophone et de prévenir une perte continue de notre identité culturelle.

Je suis parent d'un enfant de la 6^e année. Je vous prie de créer un programme de la 7^e à la 12^e année dans la région d'Oshawa commençant par la 7^e, 8^e et 9^e année pour septembre 2018.

Ci-inclus l'inscription de mon enfant dans un programme de la 7^e année à l'école Antonine Maillet pour septembre 2018.

Veillez agréer, M. L'Heureux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cc :

M. Martin Bertrand, Directeur de l'éducation
Mme Sylvie Longo, Surintendante de l'éducation
Mme Sylvie Landry, Conseillère scolaire
Tous les membres du conseil



Le 14 mars 2018

par courriel : minister.edu@ontario.ca
lheureuxje@csviamonde.ca

Madame la Ministre :
Monsieur L'Heureux :

Objet : Demande de mise à jour sur le projet d'école secondaire dans l'Est de Toronto

Le 30 novembre 2017, le Conseil scolaire Viamonde a présenté au public une proposition de projet pour une nouvelle école secondaire publique dans l'Est de Toronto sur le terrain du bâtiment Greenwood.

Le 14 décembre 2017, plus de 380 parents francophones de la collectivité Est ont exprimé leur désapprobation quant à cette proposition de projet.

Le 18 décembre 2017, après avoir mené une consultation avec de nombreux parents francophones, la Coalition PESQ a répondu à cette proposition en soulignant le fait que le projet tel que présenté ne rencontrait pas les exigences d'équivalence imposées par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Une copie de cette lettre est fournie à l'annexe « A ». La Coalition soulignait toutefois que le projet de Viamonde pouvait devenir équivalent s'il incorporait quatre éléments additionnels :

- Un usage exclusif du terrain sportif du parc Felstead pour l'école pendant les heures de classe et quelques matins et soirs par semaine ainsi que des rénovations au parc pour y ajouter les immobilisations sportives auxquelles tous les élèves anglophones du quartier auraient accès en fréquentant Eastern Commerce CI (qui dénombre très peu d'élèves), East York CI, Danforth CTI, Monarch Park CI, Malvern CI, ou Riverdale CI (une photo aérienne de ces écoles ainsi que des autres écoles environnantes du TDSB se trouve à l'annexe « B »);
- Une promenade piétonne reliant le bâtiment Greenwood au parc Felstead pour empêcher la circulation sur l'avenue Mountjoy et assurer la sécurité des élèves;
- La construction d'un véritable auditorium pour servir de lieu de rencontre pour les activités et représentations scolaires, ainsi que pour la communauté francophone;

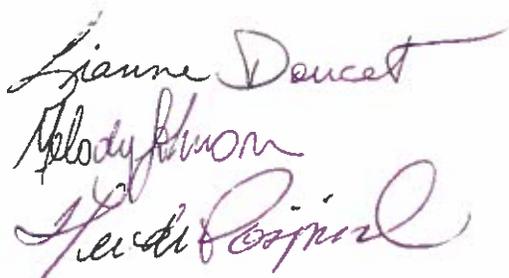
POINT NO 8.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

- L'ajout d'une cafétéria séparée et d'un centre de ressources bien fenêtrés pour fournir des aires de détente et espaces communs aux élèves.

Le 23 janvier 2018, le ministère de l'Éducation de l'Ontario annonçait un financement de 16 millions de dollars pour une nouvelle école de plus de 500 places-élèves dans l'Est de Toronto. Bien que le financement ne soit pas lié à une école en particulier, l'octroi de 16 millions suivait la soumission du Conseil scolaire Viamonde sur Greenwood. Le 23 janvier 2018, le président du Conseil scolaire Viamonde notait d'ailleurs en entrevue avec TFO que « [l]a vision qui avait été présentée par notre conseil en novembre dernier tient encore la route. »

Jusqu'à ce jour, la Coalition PESQ n'a reçu aucune réponse à sa lettre du 18 décembre 2017, ainsi qu'aucune confirmation que le ministère de l'Éducation et le Conseil scolaire Viamonde acceptent de faire tout le nécessaire pour développer le projet Greenwood tel qu'amendé par la Coalition PESQ. Pouvez-vous nous confirmer que le projet d'école secondaire à Greenwood en développement aujourd'hui comprend les 4 éléments identifiés par la Coalition PESQ dans sa lettre du 18 décembre. Sans ces éléments, le projet Greenwood ne sera pas équivalent aux écoles de langue anglaise coïncidentes et il sera nécessaire de trouver de façon urgente un autre site pour une école secondaire francophone dans la collectivité Est. La Coalition PESQ a d'ailleurs présenté plusieurs terrains potentiels à cet effet.

Veillez agréer, Madame la Ministre et Monsieur L'Heureux, l'expression de notre considération distinguée.



Lianne Doucet
Melody Johnson
Heidi Pospisil

Cc :

Chloë Robert, Conseillère scolaire - région Toronto-Centre au Conseil scolaire Viamonde
Arthur Potts, Député provincial pour la circonscription Beaches-East York
Peter Tabuns, Député provincial pour la circonscription Toronto-Danforth
François Boileau, Commissaire aux services en français de l'Ontario

POINT NO 8.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR



Toronto, le 20 mars 2018

Madame Lianne Doucet,
Madame Melody Johnson,
Madame Heidi Pospisil
Membres de la Coalition PESQ

Mesdames,

Par la présente, le Conseil scolaire Viamonde désire vous remercier à nouveau d'avoir partagé avec nous votre communication à la ministre de l'Éducation datée du 18 décembre dernier. Votre lettre décrit bien les besoins grandissants, que nous avons également constatés, et soutient notre désir d'ouvrir une quatrième école secondaire à Toronto. Nous accusons aussi réception de votre plus récente communication datée du 14 mars 2018 qui était destinée de façon conjointe à la ministre de l'Éducation.

Ce projet nous tient aussi à cœur, car il nous permettra d'atteindre deux objectifs fondamentaux :

- offrir la possibilité aux élèves de l'est de la ville de terminer leurs études secondaires dans une école située plus près de leur domicile;
- accroître notre offre de cours, ce qui permettra à tous les élèves résidant à Toronto de vivre leur passion en s'inscrivant dans l'un ou l'autre des programmes d'excellence offerts dans nos écoles secondaires de Toronto.

En janvier 2018, la réponse positive si attendue du financement de 16 millions de dollars nous permet de faire avancer le projet d'une quatrième école secondaire à Toronto. L'octroi du financement vient confirmer la pertinence du plan d'affaires de Viamonde qui englobe à la fois la vision « d'une école de quartier » et celle de l'offre d'une multitude de programmes d'excellence spécialisés répartis dans quatre écoles pour les élèves, et ce, quel que soit leur lieu de résidence à Toronto.

À ce moment-ci, nous aimerions préciser notre pensée au sujet de l'ancienne école Greenwood, comme premier choix.

Malgré la perception qu'il existe plusieurs sites disponibles dans l'est de Toronto pour construire une école, nous savons que ce n'est pas le cas, car depuis des années, nous cherchons un lieu pour ouvrir une deuxième école élémentaire dans l'est de la ville et toutes nos tentatives se sont avérées vaines.

Nous n'avons donc pas été étonnés de nous retrouver face au même dilemme pour trouver un lieu pouvant accueillir une école secondaire dans l'est de Toronto :

- la transformation d'un parc public en école est totalement hors de question;

.../2



POINT NO 8.1.3 DE L'ORDRE DU JOUR

-2-

- aucun terrain répondant adéquatement aux critères permettant la construction d'une école n'est disponible dans ce secteur de la ville;
- un agent immobilier spécialisé dans ce domaine n'a pas trouvé de solution acceptable non plus.

L'option d'acquérir une école devenue excédentaire aux besoins d'un conseil limitrophe demeure la meilleure solution. Après discussions avec le TDSB et le TCDSB, la seule école qui correspond à ce statut est l'école Greenwood. Toutes les autres écoles des conseils limitrophes ne sont pas et ne seront pas circulées pour location ou vente à court, moyen et long termes. Les effectifs scolaires dans l'est de la ville sont en croissance pour tous les conseils scolaires. Les deux conseils scolaires anglophones auront donc aussi besoin de leurs installations dans le futur et ne souhaitent pas se départir de leurs installations.

Nous avons également beaucoup entendu parler d'équivalence entre les écoles anglophones et francophones. Vous y avez fait référence également. Nous sommes d'avis que la qualité de toutes les écoles secondaires que nous avons construites ou rénovées au cours des 20 dernières années est égale, sinon supérieure, à celle de bon nombre d'écoles de langue anglaise.

Il nous reste toutefois encore beaucoup de travail avant de pouvoir accueillir les élèves dans notre quatrième école secondaire à Toronto. Nous sommes d'avis, tout comme vous, que l'école Greenwood dans son état actuel ne convient pas à nos normes de qualité. Nous devons poursuivre les discussions avec la ville de Toronto et nos collègues des conseils limitrophes afin de conclure des ententes de partage et de collaboration qui permettront aux élèves d'avoir accès à des installations extérieures intéressantes. Tout le travail de conception et de reconfiguration/rénovation de la bâtisse sera aussi de longue haleine pour nos spécialistes en immobilisation. Nous vous remercions aussi de vos suggestions pour le site.

En terminant, soyez assurées que nous sommes déterminés à ouvrir une quatrième école secondaire à Toronto, soit une école que les élèves prendront plaisir à fréquenter, et où elles et ils pourront y vivre des expériences pédagogiques à la hauteur de leurs rêves.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,



Jean-François L'Heureux

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif

POINT NO 8.1.4 DE L'ORDRE DU JOUR



Le 23 mars 2018

par courriel : bertrandm@csviamonde.ca
lheureuxje@csviamonde.ca

Monsieur Bertrand :
Monsieur L'Heureux :

Objet : Mise-à-jour sur des sites potentiels pour une école secondaire et une école élémentaire dans l'est de Toronto

Tel que nous l'avons déjà souligné, il existe plusieurs sites dans notre communauté qui pourraient prochainement devenir l'emplacement d'une école secondaire francophone. Voici une mise-à-jour sur un site que nous avons déjà identifié, ainsi que l'identification d'un autre site qui pourrait devenir l'emplacement d'une prochaine école élémentaire francophone.

Site pour une école secondaire :

Dans notre communication du 8 décembre (l'annexe « A »), nous avons souligné le projet à Coxwell et Danforth, qui vise à transformer un ancien édifice du TTC en nouveau poste de police. Ce projet pourrait accueillir une école secondaire francophone. Nous venons d'apprendre que la communauté est invitée à participer dans la création d'une vision pour un carrefour communautaire : voir à ce sujet l'annexe « B ». Nous participerons à ce processus communautaire et nous vous invitons à vous joindre à nous. Cet emplacement pourrait former un emplacement idéal pour notre école secondaire pour les raisons suivantes :

- Le terrain se situe à quelques pas de la station de métro Coxwell;
- Au contraire du terrain Greenwood, ce terrain pourrait arborer une pleine piste et pelouse contigüe à l'école. Il n'y aurait également aucun besoin de rénover un parc public pour le transformer en piste et pelouse;
- Bâtir une nouvelle école plutôt que d'en rénover une ancienne (comme à Greenwood) permettrait plus de flexibilité dans sa conception, tout en épargnant possiblement de l'argent. Il est plus facile de créer une école équivalente en commençant à zéro que de réaménager un bâtiment que le TDSB a abandonné parce qu'il ne convenait pas à une école secondaire;

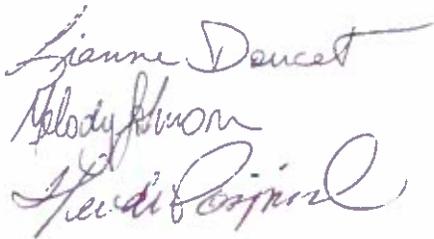
- Puisque des fonds pour une école secondaire francophone dans l'Est ont déjà été octroyés par le ministère, nous sommes confiant que la ville et le comité du projet pour ce terrain considèreraient sérieusement la possibilité d'une école sur le terrain;
- Le projet prévoit une construction terminée par 2022, qui permet une école dans un délai plus ou moins rapproché.

Site pour une école élémentaire :

Puisque la station de police présentement à Coxwell et Dundas va déménager à Coxwell et Danforth, ce site va devenir disponible. Comme la Mosaïque est pleine à craquer, nous croyons que ce site pourrait permettre la construction d'une nouvelle école élémentaire pour desservir la communauté grandissante dans l'est de Toronto. Notre annexe « C » donne une vue aérienne du site pour vous permettre de voir son plein potentiel.

Nous vous prions de considérer ces deux options pour offrir à nos enfants dans la collectivité Est de Toronto la possibilité de s'épanouir en français. Nous avons le droit constitutionnel de pouvoir offrir à nos enfants une éducation équivalente à celle de leurs voisins anglophones. Nous espérons que vous aurez la vision de voir ce que nous voyons et que vous vous engagez à fournir rien de moins que l'équivalence aux élèves de notre quartier.

Veuillez agréer, Monsieur Bertrand et Monsieur L'Heureux, l'expression de notre considération distinguée.



Lianne Doucet
Melody Johnson
Heidi Pospisil

Cc :

Chloë Robert, Conseillère scolaire - région Toronto-Centre au Conseil scolaire Viamonde
Arthur Potts, Député provincial pour la circonscription Beaches-East York
Peter Tabuns, Député provincial pour la circonscription Toronto-Danforth
François Boileau, Commissaire aux services en français

POINT NO 8.1.5 DE L'ORDRE DU JOUR



Conseil scolaire Viamonde
csviamonde.ca

*tout est
possible*

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Le 21 mars 2018

Monsieur Rémi Sabourin, président
Association des enseignantes et
des enseignants franco-ontariens
290, rue Dupuis, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1L 1B5

Cher Monsieur,

Au nom des membres et de l'équipe administrative du Conseil scolaire Viamonde ainsi qu'en mon nom personnel, je tiens à vous adresser toutes nos félicitations pour votre récente réélection comme président de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), et ce, pour les deux prochaines années.

Grâce à votre leadership et à votre dévouement, l'AEFO a fait beaucoup de progrès sous votre gouverne au cours des deux dernières années. Nous sommes convaincus que l'ensemble des membres de l'Association vous en sont très reconnaissants. C'est un réel plaisir de travailler et de collaborer avec vous pour l'avancement des différents dossiers.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter beaucoup de succès dans le cadre de votre deuxième mandat comme président de l'AEFO.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,

Jean-François L'Heureux

c. c. Membres du Conseil ✓
M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation



POINT NO 8.1.6 DE L'ORDRE DU JOUR



Conseil scolaire Viamonde
csviamonde.ca

tout est possible

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, le 16 avril 2018

Madame
Monsieur

Chère Madame
Cher Monsieur

Par la présente, nous désirons, vous faire part de la programmation qui sera offerte à l'École élémentaire Antonine-Maillet d'Oshawa pour 2018-2019.

Après avoir analysé le dossier, nous en venons à la conclusion qu'il est préférable d'y maintenir l'enseignement de la maternelle à la 6^e année. Nous sommes convaincus que les installations et les cours offerts à l'École secondaire Ronald-Marion de Pickering répondent mieux aux besoins des élèves de la 7^e et 8^e année.

Nous entendons bien vos préoccupations au sujet de l'emplacement géographique de l'École Ronald-Marion. Toutefois, sans être parfaite, nous croyons que cette avenue permet aux élèves de fréquenter un milieu d'apprentissage qui leur permet de vivre des expériences enrichissantes en salle de classe ainsi que de profiter d'installations leur permettant de se développer avec succès.

Ceci étant dit, nous attendons avec impatience l'ouverture de notre nouvelle école élémentaire à Bowmanville et espérons que la réponse des familles francophones sera positive. Fort de deux écoles élémentaires dans la région est de Durham, nous serons en meilleure position pour poursuivre nos démarches visant à ouvrir une deuxième école secondaire dans l'est de notre territoire.

Recevez, chère Madame et cher Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'éducation,

Martin Bertrand

- c. c. Sylvie Longo, surintendante exécutive de l'éducation
Madame Rana Haj-Hassan, directrice de l'École Antonine-Maillet
Sylvie Landry, membre du Conseil
Monsieur Jean-François L'Heureux, président du Conseil
Membres du Comité exécutif



POINT NO 8.1.7 DE L'ORDRE DU JOUR



ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, le 18 avril 2018

Madame Lianne Doucet,
Madame Melody Johnson et
Madame Heidi Pospisil
Membres de la Coalition PESQ

Mesdames,

Nous avons lu avec intérêt votre lettre datée du 23 mars dernier. La plupart des informations auxquelles vous faites référence dans cette communication ne nous étaient pas étrangères. Toutefois, nous avons cru bon tout de même de contacter les autorités concernées dans ce dossier pour connaître tous les détails de leur projet et mieux évaluer la faisabilité de construction d'une école secondaire à cet endroit.

Comme vous le savez, le dossier est en ce moment entre les mains de l'organisme Create Toronto qui a reçu le mandat de la ville de réaliser la transformation du terrain qui abrite le garage de la TTC sur la rue Danforth. Une conversation avec cet organisme nous a permis d'apprendre qu'en plus d'accueillir les installations des divisions 54 et 55 de la police de Toronto, le projet doit répondre aux besoins d'espaces de la succursale de la bibliothèque municipale située à proximité et prévoir de nouveaux locaux pour la TTC. Sur ce terrain se trouve également un édifice patrimonial dont une portion devra être protégée en plus des défis liés au zonage. Finalement, la ville a l'intention de demeurer l'unique propriétaire du terrain, sans le morceler pour la vente.

Plusieurs facteurs viennent donc rendre impossible la construction d'une école secondaire telle que vous le proposiez dans votre lettre :

- obligations et restrictions entourant la construction d'installations policières;
- périmètres de sécurité à respecter autour d'un poste de police;
- édifice patrimonial à protéger en partie;
- agrandissement de la bibliothèque actuelle;
- autorité de la ville sur l'aménagement du terrain pour répondre en priorité à ses besoins.

.../2



POINT NO 8.1.7 DE L'ORDRE DU JOUR

-2-

En terminant, nous tenons à vous remercier pour tous les efforts et l'énergie que vous déployez dans ce dossier. Soyez assurées que nous sommes déterminés à ouvrir une quatrième école secondaire à Toronto, une école que les élèves prendront plaisir à fréquenter, et où elles et ils pourront y vivre des expériences pédagogiques à la hauteur de leurs rêves.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président du Conseil,



Jean-François L'Heureux

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif